

# Le Corps Médical

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES  
MÉDECINS ET MÉDECINS-DENTISTES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

59<sup>e</sup> année | 2021

1




A woman with short dark hair, wearing a light-colored blazer over a pink shirt, has a pink stethoscope around her neck. She is sitting at a desk in what appears to be a medical office or clinic, with papers and a laptop visible in the background. The lighting is soft and professional.

# Professionnels de santé, merci infiniment pour votre engagement et votre dévouement.

Comme vous l'êtes pour nous dans les hôpitaux, cabinets et à domicile depuis le début de la crise de COVID-19, nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans cette période difficile.  
Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes présents pour trouver avec vous les solutions qui vous correspondent.

**Contactez votre Responsable de Relation  
ou appelez le (+352) 4590-3000.**

Retrouvez-nous sur   



BANQUE  
INTERNATIONALE  
À LUXEMBOURG

**Siège social :**

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg  
Tél. : (+352) 44 40 33-1  
Fax : (+352) 45 83 49  
secretariat@ammd.lu

**C.C.P. de l'Association :**  
LU92 1111 0004 7688 0000

**C.C.P. du Fonds de Secours :**  
LU53 1111 0359 4959 0000

**Conseil d'administration :**

**Président :**

Dr Alain Schmit

**1er Vice-Président**

**Trésorier**

Président du Cercle des  
Médecins-Dentistes (CMD) :

Dr Carlo Ahlborn

**Vice-Président :**

Dr Philippe Wilmes

**Secrétaire général :**

Dr Guillaume Steichen

**Secrétaire général hospitalier :**

Dr Marc Peiffer

**Secrétaire général adjoint**

**secteur extra-hospitalier :**

Dr Guillaume Bauer

**Secrétaire général adjoint**

**coordonateur secteur libéral &  
relations internationales**

**Membres :**

Dr Paul Hedo

Dr Frank Jacob

Dr Danièle Kutten-Schmitz

Dr Philippe Marx

Dr Bruno Pereira

Dr Jean-Paul Pettinger

Dr Pol Rosch

Dr Jean-Paul Schwartz

Dr Philippe Welter

**Organe Officiel :**

« LE CORPS MÉDICAL »

Paraît au moins 8 fois par an

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg  
Tél. : (+352) 44 40 33-1  
secretariat@ammd.lu  
Fax : (+352) 45 83 49  
Internet : www.ammd.lu

**Impression et expédition :**

**Print solutions**

49, rue de Muhlenbach

L-2168 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 45 91 93

Fax : (+352) 26 45 95 67

info@printsolutions.lu

www.printsolutions.lu

**Image de couverture :**

Shutterstock

# Le Corps Médical

## SOMMAIRE

- 2** > AMMD – Éditorial
- 4** > AMMD  
& CMG – Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins
- 8** > AMMD – Audience auprès de son Altesse Royale le Grand-Duc
- 9** > AMMD – Impact sur le secteur hospitalier
- 12** > AMMD – Communiqué de presse
- 13** > AMMD – Un plan en 10 axes
- 15** > CMG – Réorganisation du secteur extra-hospitalier face à la nouvelle vague infectieuse
- 17** > CNS – Indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités avec plus de 1 500 accouchements
- 22** > AMMD – Indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités avec plus de 1 500 accouchements
- 23** > AMMD – D'letzebuurger Land "Klarstellung"
- 25** > SPL – Nouvelle composition du comité
- 26** > AMMD – Félicitations à la nouvelle composition du Comité SLP
- 27** > AMMD – Motion du 19/12/2020
- 29** > AMMD – Nouveaux tarifs applicables au 01/01/2021
- 30** > ALEM – Communiqué de presse
- 32** > AMMD  
& SPL – Planification de la vaccination des professions médicales contre le covid-19
- 33** > MS – Réponse de Dr Jean-Claude Schmit Directeur de la Santé
- 34** > QUESTION/REPONSE PARLEMENTAIRE  
N°3381 – Planification de la vaccination
- 38** > AMMD – Tableau synoptique des tarifs non conventionnés avec la CNS
- 40** > Hôpitaux de garde
- 41** > Ont obtenu leur autorisation
- 45** > Sont devenus membres
- 47** > Chronique – CM1/2021
- 54** > Situation de l'emploi au 31 janvier 2020

**Liste des laboratoires et firmes ayant annoncé dans ce numéro :**

BIL - SIX PAYMENT - ABOIT - PLANNING FAMILIAL - COMMISSION EUROPEENNE -  
COUR DES COMPTES EUROPEENNE - DHN

Le présent bulletin est distribué uniquement aux médecins et médecins-dentistes membres de l'association, aux médecins stagiaires et aux syndicats médicaux étrangers. Il n'est pas en vente publique. Le prix d'abonnement est compris dans le montant de la cotisation de l'Association. Les articles, de même que l'éditorial, n'engagent que les signataires et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Association, à moins qu'il ne s'agisse de communications, de lettres ou de propos émanant de celle-ci. Toute la correspondance relative à notre organe officiel doit être adressée à la rédaction.

Bulletin d'information et organe officiel de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg (anciennement Syndicat médical), affiliée à l'association médicale mondiale, affiliée à la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants.



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1  
Fax : (352) 45 83 49



**Dr Alain Schmit**  
*Président*



**Dr Guillaume Steichen**  
*Secrétaire Général*



**Dr Carlo Ahlborn**  
*1er Vice -Président  
Trésorier  
Président du Cercle des  
Médecins-Dentistes*



**Dr Marc Peiffer**  
*Secrétaire général adjoint  
Secteur hospitalier*

Chères consœurs, chers confrères

### **Campagne de vaccination**

Devant une année qui s'annonce encore compliquée pour l'ensemble du corps médical et médico-dentaire, l'arrivée de la vaccination permet enfin de voir l'avenir de manière un peu plus sereine, pour autant que les doses nécessaires arriveront dans les meilleurs délais bien entendu.

Suite à l'intervention de l'AMMD, le personnel administratif et les assistant(e)s du secteur extrahospitalier bénéficieront également de la priorisation pour se faire vacciner.

S'il est primordial de respecter les volontés de chacun, nous nous réjouissons évidemment des échos obtenus montrant une adhérence massive du corps médical et médico-dentaire à la vaccination pour servir d'exemple à l'ensemble des professions de la santé et à la population.

### **Renforcement des soins primaires**

Plusieurs projets d'envergure ont vu le jour pour permettre d'améliorer la visibilité et l'accès aux soins primaires.

- 1) L'ouverture pour septembre 2021 de nouveaux locaux plus spacieux pour les maisons médicales du Sud et du Centre, permettant d'accueillir et de prendre en charge les patients dans de bien meilleures conditions est le fruit d'une étroite collaboration entre l'AMMD, le CMG, la Direction de la Santé et le Ministère de la santé. Pour le Nord, une nouvelle structure est également à l'étude.
- 2) Un projet-pilote a été signé entre l'AMMD, la COPAS, les Ministres de la Santé et de la Famille d'une convention portant organisation du service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins pour le remplacement de soirée, de nuit, de fin de semaine et des jours fériés. Les objectifs sont une meilleure coordination et organisation médicale permettant d'améliorer la qualité des soins, une meilleure continuité des soins évitant des hospitalisations inutiles et permettre d'entamer une





discussion et une adaptation autour des contrats de collaboration actuellement en vigueur dans les structures d'hébergement. Une base légale est en cours d'élaboration pour la création d'un dépôt de médicaments dans chaque structure d'hébergement qui serait sous la responsabilité d'un pharmacien titulaire et pour « reconsidérer le statut » de certains médicaments ou pour établir des listes de médicaments devant toujours être disponibles dans ces dépôts (comme le midazolam par exemple).

### DHN

Notre projet de digitalisation du domaine de la santé va entrer dans sa première phase de déploiement prochainement.

Comme vous le savez, l'AMMD a pris l'initiative fin 2018 de proposer une solution digitale au profit des patients et qui respecte l'autonomie professionnelle du corps médical et médico-dentaire avec un objectif de diminuer la charge de travail administratif en développant un outil digital pouvant connecter tous les acteurs de la santé.

Ensemble avec la CNS, nous avons conceptualisé les principes du « remboursement accéléré » et le « paiement immédiat direct (PID) » en proposant de nouveaux flux digitaux des documents dématérialisés via nos éditeurs et l'Agence e-Santé.

L'AMMD souhaite faire adhérer tous les acteurs du parcours de santé et contribuer activement à la digitalisation sécurisée et conviviale dans le respect de l'autonomie des patients comme des professionnels de santé.

DHN propose donc une solution complète. Premièrement, la création d'un connecteur intégré avec le logiciel métier du médecin qui permettra la gestion du parc informatique et le transfert de données vers le dépôt du citoyen. Deuxièmement, le développement d'un logiciel « E-administrative », mis à disposition de l'Agence eSanté qui permettra d'organiser le flux des informations entre les intervenants légitimes. Troisièmement, la création d'une Application mobile qui sera un canal de communication convivial qui permettra à l'utilisateur d'accéder d'une manière sécurisée à ses données, et d'utiliser les services proposés par les acteurs de son parcours de santé.

Enfin, nous souhaitons également remercier chaleureusement le Dr Conzemius Annik pour son engagement sans faille dans le conseil d'administration de l'AMMD durant de très nombreuses années où elle a notamment occupé le poste de Vice-Présidente.

Pour finir, tout le conseil d'administration de l'AMMD vous prie de recevoir ses vœux de bonne santé et de bonheur pour l'année 2021.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

**Dr Alain Schmit**

*Président*

**Dr Guillaume Steichen**

*Secrétaire Général*

**Dr Carlo Ahlborn**

*1er Vice -Président  
Trésorier  
Président du Cercle des  
Médecins-Dentistes*

**Dr Marc Peiffer**

*Secrétaire général adjoint  
Secteur hospitalier*



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES



29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : [352] 44 40 33-1  
Fax : [352] 45 83 49

Réf.: S-25130/st/f

Luxembourg, le 21 octobre 2020

### Communiqué à l'attention des médecins généralistes membres

#### Nouveau service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,

La nouvelle convention entre le Ministère de la Santé, le Ministère de la Famille, la COPAS, et l'AMMD du 28 septembre 2020 a pour finalité d'améliorer la qualité des soins médico-soignants dans les maisons de soins.

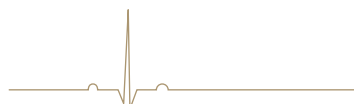
Avant de commenter plus en détail cette nouvelle convention, prenons un peu de recul et faisons l'analyse des derniers mois.

Au début de la crise sanitaire, on a rapidement identifié les personnes hébergées en maisons de soins comme personnes vulnérables. L'hypothèse que ces personnes allaient rapidement submerger les hôpitaux en cas d'infection au Covid-19 était bien réelle. Il fallait à tout prix éviter les transferts à l'hôpital de patients qu'on pourrait gérer localement. Mais pour prendre en charge un patient souffrant voire en fin de vie, il fallait un minimum de moyens. En particulier, il fallait des médicaments de première importance. A l'époque, on ne les avait pas.

L'enjeu n'était donc pas seulement médical mais il était aussi éthique !

Sous l'impulsion concrète du comité du CMG, le concept de trois lignes de garde en médecine générale a été proposé, puis implémenté, par le Ministère de la Santé pendant l'Etat de crise. La ligne de garde 3 des médecins généralistes était ainsi créée. Une bonne centaine de médecins s'y sont inscrits. Ainsi, une disponibilité des médecins en téléconsultation et visites sur place avec une mise à disposition de médicaments de première importance ont vu le jour. Des fiches réflexes pour le fonctionnement des structures ont été élaborées. Les traitements de l'état de détresse respiratoire (kit Covid), l'oxygène médical, l'accélération des demandes de soins palliatifs et les procédures de la dépouille infectée porteur de dispositifs implantables ont été adaptées et mis à disposition rapidement dans la pratique quotidienne. L'organisation du testing dans les structures a été organisée pour limiter la propagation du virus auprès des plus vulnérables.

Si l'enthousiasme initial des médecins à s'impliquer plus activement dans les maisons de soins était bien présent, il a vite été plombé par une logique d'indemnisation difficilement compréhensible. Malgré l'algorithme imposé, les médecins généralistes se sont investis pour assurer cette mission utile et nécessaire. Cette organisation nous a permis de réduire significativement



# ENCAISSEZ FACILEMENT VOS HONORAIRES À DISTANCE

Grâce à Saferpay Secure PayGate, vous pouvez facilement générer des liens de paiement et les inclure sur vos mémoires d'honoraires ou bien les transmettre par e-mail à vos patients. Le paiement s'effectue par carte bancaire en quelques clics sur une page de paiement sécurisée hébergée par SIX Payment Services en ligne. Il s'agit de la solution idéale pour le règlement des consultations à distance.

Pour plus d'informations, contactez-nous au +352 355 66 444  
ou [commercial.lux@six-payment-services.com](mailto:commercial.lux@six-payment-services.com).

[worldline.com](http://worldline.com)  
[six-payment-services.com](http://six-payment-services.com)



## AMMD - CMG – SERVICE DE CONTINUITÉ DES SOINS DE MÉDECINE GÉNÉRALE DANS LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS

le nombre de transferts de patients des maisons de soins vers les hôpitaux, et surtout pour les patients infectés en fin de vie. Les personnes hébergées ayant contracté le Covid-19, étaient dès lors très souvent prises en charge localement par leur médecin. Une soixantaine de patients sont décédées du Covid-19 dans leur maison de soins.

Une fois l'Etat de crise révolue, la CNS a voulu à tout prix se défaire du tarif horaire introduit en urgence par le Conseil de Gouvernement au début de la crise sanitaire. Et dès l'introduction de ce tarif, les médecins n'étaient d'ailleurs pas non plus convaincus de la logique avec laquelle cette indemnité était appliquée. L'incompréhension était particulièrement vraie pour les médecins de la ligne 3 des gardes établies. Nous étions donc dans une impasse !

Etant donné que cette crise sanitaire n'est toujours pas résolue et qu'il y a bien au contraire une réelle nécessité organisationnelle, et même éthique, d'une médicalisation des maisons de soins, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Famille, la COPAS et l'AMMD avec le CMG ont été dans l'obligation de réagir rapidement. Ils l'ont fait avec détermination ! La convention entre les 4 acteurs clés du secteur, signée en date du 28 septembre dernier, en est la preuve.

Afin de ne pas démultiplier inutilement le nombre de gardes par médecin, nous nous sommes mis d'accord pour regrouper les maisons de soins. Ainsi a-t-on créé 13 regroupements.

À chaque regroupement est rattaché un « **médecin coordinateur loco-régional** » qui établit une liste de disponibilité avec l'aide des médecins inscrits. Parmi les médecins coordinateurs loco-régionaux est désigné un « **coordinateur national** » qui a pour mission de représenter l'ensemble des coordinateurs loco-régionaux auprès des instances ministérielles et de l'AMMD afin d'évaluer le fonctionnement du projet-pilote et proposer toutes les adaptations nécessaires.

Les charges administratives liées à l'ensemble de cette coordination sont épaulées par le secrétariat de l'AMMD.

Le nouveau système permet évidemment à chaque médecin visiteur d'une maison de soins de continuer à s'occuper de ses propres patients.

Aussi bien l'AMMD que le CMG estiment qu'il faut poursuivre les discussions fructueuses des semaines et des mois passés, en proposant un « **médecin délégué** » **pour chaque maison de soins**. Ce médecin pourrait compléter et parfaire le lien entre tous les médecins intervenants et le personnel des maisons de soins et contribuer ainsi au processus d'amélioration continue des soins médico-soignants. Concrètement, la surveillance, voire la prévention de maladies, constituent des éléments clés d'une optimisation qui n'en est qu'à ses débuts.

En effet, comme les personnes âgées resteront souvent paucisymptomatiques, la détection précoce et rapide d'un problème de santé est une priorité. Les moyens digitaux de surveillance de l'ensemble des paramètres vitaux, de la glycémie, des risques de chute et de beaucoup d'autres données permettront au médecin généraliste d'intervenir beaucoup plus précocement et utilement que dans le passé. Ces développements technologiques transformeront inévitablement non seulement le métier du personnel soignant mais également celui du médecin généraliste.

Cet effort, s'il n'est pas plus collectif, ne sera évidemment pas synonyme de confort. Mais nous en sommes convaincus : il en est de la responsabilité de tous les médecins, et plus particulièrement de leurs représentants, de prioriser les intérêts des patients à l'intérêt de chacun.

La nouvelle convention constitue non seulement la pérennisation et l'optimisation du concept initial du CMG développé pour les besoins de la crise, mais également, le prérequis à ce que le médecin puisse dorénavant accompagner le progrès technologique existant dans les maisons de soins.





## AMMD - CMG – SERVICE DE CONTINUITÉ DES SOINS DE MÉDECINE GÉNÉRALE DANS LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS

Bien entendu, ce nouveau système n'est pas parfait et un certain nombre des remarques qui nous sont déjà parvenues sont pertinentes. Ces remarques pourront être prochainement prises en compte par le comité d'évaluation prévu dans la Convention.

Il nous importe de préciser que si les acteurs concernés n'avaient pas agi, on prenait le risque de retomber dans un système d'avant crise avec le risque d'encombrement des hôpitaux et les conséquences catastrophiques bien connues de certains pays. Les chiffres récents du taux de nouveaux cas sont éloquentes et révélateurs. La médicalisation croissante des maisons de soins avec les 6500 personnes hébergées, est une nécessité !

L'AMMD et le CMG profitent de l'occasion pour remercier et féliciter tous les médecins ayant participé aux gardes de la ligne 3 pour leur engagement sans faille durant ces mois critiques. Un remerciement également à tous les confrères qui au début de l'Etat de crise ont assuré des téléconsultations pendant les weekends pour leurs patients y compris pour ceux hébergés en maisons d'aides et de soins via les équipes soignantes avant l'ouverture des 4 Centres de soins avancés.

On se réjouit bien évidemment que quatre-vingt médecins généralistes à travers le pays aient déjà adhéré au nouveau système, et le font vivre quotidiennement.

Nous appelons et nous encourageons par cette occasion tous les autres médecins à y adhérer aussi et à participer activement à son développement.

Avec nos salutations confraternelles,

**(s) Dr Schmit Alain**

*Président de l'AMMD*

**(s) Dr Steichen Guillaume**

*Secrétaire général de l'AMMD*

**(s) Dr Obertin Stéphanie**

*Présidente du CMG*

**(s) Dr Kutten-Schmitz Danièle**

*Secrétaire du CMG*



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1  
Fax : 45 83 49

Réf.: S-25134/20/st/f

Luxembourg, le 23 octobre 2020

### **Communiqué à l'attention des médecins et médecins-dentistes membres** **Audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Chères consœurs,  
Chers confrères,

Les représentants de l'AMMD sont très honorés d'avoir été conviés à une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc en date du 20 octobre 2020.

Notre association a ainsi pu exposer ses visions sur l'avenir de notre système de santé, menacé par une pénurie des professions médicales et médico-soignantes, de même que souligner le rôle essentiel des médecins et médecins-dentistes, en particulier en temps de pandémie.

Par cette même occasion, S.A.R. le Grand-Duc nous a exprimé sa reconnaissance en remerciant chaleureusement l'ensemble du corps médical et médico-dentaire pour tout leur travail, leur dévouement et leur sens de responsabilités pendant cette crise sanitaire, au service de leurs patients.

Par ce communiqué, les représentants de l'AMMD souhaitent vous faire part de ce message particulièrement honorant pour notre profession, auquel nous ne pouvons que nous rallier.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos salutations confraternelles.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

**Dr Alain SCHMIT**  
*Président*

**Dr Guillaume STEICHEN**  
*Secrétaire Général*

**Dr Carlo AHLBORN**  
*1<sup>er</sup> Vice -Président*  
*Trésorier*  
*Président du Cercle des*  
*Médecins-Dentistes*





ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25138/20/s/f

Luxembourg, le 27 octobre 2020

**Madame Paulette LENERT**

Ministre de la Santé  
Villa Louvigny – Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Madame la Ministre,

Hier soir, des délégations de la CNS, de la FHL et de l'AMMD étaient conviées au Ministère de la Santé pour débattre de l'évolution inquiétante de la pandémie dans notre pays, notamment en ce qui concerne l'impact sur le secteur hospitalier.

La CNS était représentée notamment par son Président et un Directeur, la FHL par son Secrétaire, une Directrice des soins et un Directeur médical et l'AMMD par son Président et son Secrétaire général.

Etant donné que le risque d'une surchauffe du secteur hospitalier devient très réel, nous devons nécessairement nous préparer aux pires des scénarios. Nous devons reformuler les axes essentiels d'une démarche cohérente de gestion de cette crise ayant passé en vitesse supérieure. Lors de la première vague, nous avons échappé aux catastrophes de la région du Grand Est ou du Nord de l'Italie. Face aux chiffres actuels, nous devons agir au plus vite.

Avant tout réflexe visant à augmenter les effectifs de personnel, il est incontournable de discuter d'abord d'une **réorganisation interne** des structures hospitalières, d'une **réaffectation de certaines ressources humaines** et d'une **concentration logique des patients COVID**.

Malheureusement, l'issue des discussions d'hier soir nous a laissé perplexe.

A l'image des discussions infructueuses et avortées de juin dernier, les représentants de la FHL se sont montrés particulièrement réticents à un débat ouvert et constructif :

Ils estiment qu'il n'y a pas de vraie marge de manœuvre en termes de réaffectations internes, à part celles qui de toute façon seraient déjà appliquées depuis le début de la crise. Ils minimisent l'impact d'une simplification des obligations administratives imposées au personnel soignant. Et ils négligent le potentiel d'une réorientation des tâches de certaines infirmières ou infirmiers aux fonctions essentiellement bureautiques, afin de permettre à ces derniers de se concentrer sur la prise en charge des patients. Ils semblent en outre ne pas vouloir anticiper un éventuel partage du personnel, alors qu'il serait opportun à mettre en commun TOUS les moyens à notre disposition.

Il est évident que les charges administratives hospitalières, ne sont non seulement démesurées en temps normal, mais elles sont franchement étouffantes en temps de crise, en particulier pour le personnel soignant. Ce constat est partagé par le corps médical et le corps soignant du terrain, et heureusement aussi par certains directeurs.





## AMMD – IMPACT SUR LE SECTEUR HOSPITALIER

Et en vue d'identifier les ressources humaines disponibles d'une manière systématique à travers toutes les structures hospitalières, l'AMMD a proposé que les établissements hospitaliers communiquent au Ministère de la Santé et à la Direction de la Santé leurs organigrammes respectifs, renseignant les qualificatifs et les fonctions respectives des salariés et des médecins. Seulement un recensement exhaustif et transparent permettra de poursuivre des discussions stratégiques au niveau national et d'en dégager les solutions qui s'obligent. L'idée d'un recensement n'était malheureusement pas encore retenue suite à l'obstruction de certains établissements hospitaliers.

L'AMMD avait expliqué en outre qu'une concentration des patients COVID permettrait un gain d'efficacité en termes de ressources humaines, notamment au sujet des médecins anesthésistes et des infirmières anesthésistes. Cette hypothèse semble être partagée par plusieurs intervenants. Par contre, un tel concept présuppose qu'on sache précisément les dotations respectives de chaque établissement hospitalier. Une réaffectation des tâches à un niveau national, serait un passage obligatoire et ne pourra uniquement être poursuivie si on disposait d'un tel relevé structuré. Et c'est uniquement dans un 2ème temps qu'on pourra identifier la ou les structures qui se prêteront au mieux à cette réorganisation du secteur hospitalier pour les besoins de la crise.

Il a été retenu hier soir de demander à un expert de nous donner son input pour savoir si une concentration de patients COVID donnait du sens et si oui, sous quelle forme.

Nous estimons que cette idée arrive fort tard, pour ne pas dire trop tard.

Les établissements hospitaliers ne sont manifestement pas intéressés à partager avec les autorités de tutelle leurs organigrammes et détails des affectations et fonctions de leurs salariés. Compte tenu de la gravité de la situation, ce comportement est aussi regrettable qu'irresponsable.

En résumé, l'AMMD estime qu'il faut urgemment débloquer les discussions de gestion de la crise actuelle en appelant au bon sens. A défaut d'une préparation réellement à la hauteur des dangers qui nous guettent, le secteur hospitalier risque de sombrer progressivement sous le poids d'une inflexibilité de certaines directions. A défaut d'une approche nationale, ce sont les patients COVID et les patients non-COVID qui perdront l'accès aux soins vitaux. A défaut d'une prise de conscience partagée, nous risquons une perte de chance pour les patients.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

**Dr Alain SCHMIT**  
*Président*

**Dr Guillaume STEICHEN**  
*Secrétaire général*



# VOUS POUVEZ LE FAIRE

**AVEC VOTRE TÉLÉPHONE\***

Le système Flash d'autosurveillance du glucose



**FreeStyle**  
**LibreLink**

SYSTÈME DE SURVEILLANCE DU TAUX DE GLUCOSE FLASH



Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur [myFreeStyle.lu](http://myFreeStyle.lu)



*life. to the fullest.®*

**Abbott**

\* L'application FreeStyle LibreLink n'est compatible qu'avec certains appareils mobiles et systèmes d'exploitation. Veuillez consulter le site Web [www.myFreeStyle.lu](http://www.myFreeStyle.lu) pour plus d'informations sur la compatibilité des appareils avant d'utiliser l'application. FreeStyle, Libre et les marques associées sont la propriété d'Abbott. Les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Les images sont données à titre d'illustration. Il ne s'agit pas de vrais patients ou professionnels de la santé. Les données sont simulées à titre d'illustration. Il ne s'agit pas de vrais patients ou données.

© Abbott 2020 | Avenue Einstein, 14 - B-1300 Wavre. ADC-27308. 10/20 v1.0.



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25139/20

Luxembourg, le 29 octobre 2020

Le nombre de nouvelles infections au virus SARS-CoV-2 atteint des niveaux très élevés et il faut s'attendre à un nombre croissant de patients nécessitant une hospitalisation, voire une prise en charge en soins intensifs.

En temps de crise, il est évident que les patients NON-COVID méritent les mêmes préoccupations médico-soignantes.

L'organisation du système de santé se retrouve encore une fois devant des défis inédits. D'un côté, les représentants des établissements hospitaliers craignent une pénurie parmi le personnel soignant (et communiquent cette crainte au public), mais d'un autre côté, les propositions de la part des représentants du corps médical ne sont pas prises au sérieux (concentration COVID).

Vu qu'un nombre significatif de professionnels de santé hospitaliers sont encombrés par des tâches administratives lourdes, soit exclusivement, soit partiellement, il faut les libérer et les réaffecter autant que possible à des tâches cliniques. Cet objectif n'est pas atteint aujourd'hui.

En conséquence, il est indispensable de procéder sans délai à un **recensement hospitalier des professions de santé** et de leurs fonctions ou missions avant toute réorganisation de celles-ci. Il s'agit d'identifier toutes les ressources humaines réaffectables, tant sur le plan local que national et de limiter les charges administratives au strict minimum. Seul un relevé systématique exhaustif pourra apporter les informations nécessaires en amont de décisions de réaffectations, qui ne peuvent pas se limiter à une gestion locale.

Cette démarche est absolument nécessaire en termes de maintien de santé publique. Elle est le prérequis à toute concentration éventuelle de patients COVID nécessitant une hospitalisation et à une prise en charge stationnaire optimale pour les patients NON-COVID. Une concentration des patients COVID permettrait un gain d'efficacité significatif en termes de ressources humaines.

Il est cependant regrettable que des discussions constructives autour d'une réorganisation plus intelligente du secteur hospitalier s'avèrent actuellement difficiles, face à une attitude rigide de la part de certains établissements hospitaliers qui se sont montrés particulièrement réticents à un débat ouvert et constructif.

Dès lors, il est urgent que les établissements hospitaliers rendent **transparent** leurs organigrammes avec les attributions et missions de toutes les professions de santé.

À défaut d'une approche commune de la part de tous les acteurs concernés, ce sont les patients qui en souffriront.

En tant que représentants du corps médical et médico-dentaire, nous appelons à tous les acteurs concernés de sérieusement **reconsidérer** le modèle de gestion de la pandémie au niveau hospitalier actuellement en place, le risque de l'écroulement de notre système de santé étant bien réel.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

**Dr Alain SCHMIT**  
Président

**Dr Guillaume STEICHEN**  
Secrétaire général

**Dr Philippe WILMES**  
Vice-Président



## AMMD – UN PLAN EN 10 AXES



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25143/20

Luxembourg, le 2 novembre 2020

**Madame Paulette LENERT**

Ministre de la Santé

Villa Louvigny – Allée Marconi

L-2120 Luxembourg

Copie : Dr Jean-Claude SCHMIT, Directeur de la Santé

Madame la Ministre,

Par la présente, nous prenons la liberté de vous soumettre nos réflexions visant à assurer au mieux les **soins primaires de la médecine générale** durant cette nouvelle vague infectieuse au virus SARS-CoV-2.

Nous espérons que ces propositions seront comprises et soutenues comme mesures de santé essentielles au maintien d'un système de santé accessible à tous les patients.

Avant de vous exposer plus en détail nos propositions, permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait que la prise en charge médicale des patients COVID comme des patients NON-COVID repose essentiellement sur les épaules du corps médical et médico-dentaire. Pourtant, aucun membre représentatif du corps médical ne semble faire partie de la cellule de crise. D'ailleurs, la composition effective semble diverger avec la présentation officielle consultable sur le site <https://sante.public.lu/fr/actualites/2020/07/organigramme-cellule-crise/index.html>.

Par ailleurs, l'AMMD a encore récemment réitéré sa demande de concentrer les patients COVID dans le but d'optimiser les ressources humaines déployées dans la prise en charge des patients COVID. Malheureusement, la réunion houleuse et malencontreuse du 26 octobre dernier, modérée par le Dr Philippe Turk, a été révélatrice que contre tout bon sens, ce sont les arguments rocambolesques des représentants du secteur hospitalier, qui prévalent. L'AMMD estime également irresponsable l'attitude de certains représentants des établissements hospitaliers, d'ignorer ou de minimiser l'impact d'une réaffectation de certaines tâches administratives vers des missions cliniques. Dès lors il n'est que logique de revendiquer la transparence au sujet de leur organigramme en spécifiant les attributions et professions de chacun des salariés.

En période de crise, il semble évident qu'il faut commencer par affecter au mieux le personnel existant, avant de recourir à des recrutements externes.

Si la cellule de crise avait orienté un dialogue ouvert, contradictoire et constructif dès juillet, nous aurions pu dégager des pistes autrement plus ambitieuses que celles que nous vous exposons ci-dessous.

Il serait utile que la cellule de crise considère aussi les idées de l'AMMD, et pas seulement les refus de la FHL.

Nonobstant de ce qui précède, **le CMG en collaboration avec l'AMMD** ont élaboré un catalogue de mesures que nous estimons importantes pour pallier au mieux à cette nouvelle phase de la crise sanitaire. Les mesures visant les soins primaires sont détaillées dans le courrier du CMG de ce même jour.





## AMMD – UN PLAN EN 10 AXES

**L'objectif des mesures présentées vise à sauvegarder le fonctionnement des établissements hospitaliers en évitant tout afflux non maîtrisé de patients aux services des urgences.** Il est évident que le nombre de patients COVID pouvant être admis est strictement supérieur aux capacités théoriques des différents hôpitaux. Il en résulte dès lors qu'il est d'un intérêt vital d'éviter toute hospitalisation inutile et d'écourter toute hospitalisation effective.

Pour des besoins sanitaires et pour des raisons médico-légales qui en découlent, il serait utile que le Directeur de la Santé précise les indications de transfert de personnes hébergées en maisons de soins vers l'hôpital.

En résumé, nous proposons ainsi un plan en **10 axes** :

1. Libération des médecins généralistes de toute activité administrative de traçage ;
2. Extension des CCC au Sud et au Nord, d'après la convention signée, avec le cas échéant le recrutement supplémentaire de médecins fonctionnaires ;
3. Établissement d'une ligne de garde COVID pour les visites de patients COVID au domicile avec accompagnement de personnel infirmier et meilleure transmission des informations médico-soignantes pour les équipes qui prennent le relai ;
4. Maintien d'une ligne de garde pour les visites de patients NON-COVID ;
5. Arrêt de l'accueil physique des patients en maisons médicales ;
6. Maintien de la disponibilité pour les structures d'hébergement et de soins selon la Convention récemment signée entre l'AMMD, la COPAS et les Ministères de la Santé et de la Famille ;
7. Création d'un numéro d'appel unique pour communiquer directement avec le médecin responsable COVID de chaque établissement hospitalier ;
8. Transmission systématique aux patients COVID et NON-COVID et aux médecins traitants du rapport de passage au service des urgences.
9. Identification d'une structure pouvant reprendre les patients COVID hospitalisés pour les besoins de récupération ou de rééducation ;
10. Identification d'une structure pouvant reprendre les patients COVID hospitalisés pour les besoins de soins palliatifs ;

Madame la Ministre, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

**Dr Schmit Alain**  
*Président*

**Dr Steichen Guillaume**  
*Secrétaire général*





## CMG – RÉORGANISATION DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER FACE À LA NOUVELLE VAGUE INFECTIEUSE



29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1  
Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25144/20

Luxembourg, le 2 novembre 2020

**Madame Paulette LENERT**

Ministre de la Santé  
Villa Louvigny – Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Copie : Dr Jean-Claude Schmit, Directeur de la Santé

### **Concerne : Réorganisation du secteur extra-hospitalier face à la nouvelle vague infectieuse**

Madame la Ministre,

Les membres du conseil d'administration du CMG se sont réunis en urgence en date du 01/11/2020 sur invitation de l'AMMD.

Les conclusions suivantes ont pu être dégagées :

- 1)** Les médecins généralistes se trouvent actuellement submergés par des demandes qui relèvent des missions de l'Inspection sanitaire (ordonnance test PCR 6ème jour, demande d'incapacité de travail pour les jours d'isolement/quarantaine, info traçage contacts et isolement à domicile, etc.)

Ceci a comme conséquence que les lignes téléphoniques des cabinets médicaux sont saturées en permanence et que les médecins ne peuvent plus correctement s'occuper de leurs patients. La campagne de vaccination contre la grippe et contre la pneumonie des patients vulnérables risque en outre d'être fortement perturbée par la pénurie intermittente de l'approvisionnement de ces vaccins.

Le CMG demande à la Direction de la Santé de trouver rapidement une solution pour désengorger les soins primaires de ces différents travaux purement administratifs.

Les médecins généralistes **refusent de continuer à se substituer au travail relevant de l'Inspection sanitaire.**

L'Etat devra donc impérativement trouver les dotations de personnels nécessaires pour permettre à l'Inspection sanitaire de d'assumer correctement ses missions en recourant éventuellement à des médecins dont l'activité quotidienne serait interrompue par la crise sanitaire.

- 2)** Le CMG demande une **réorganisation du secteur extra-hospitalier** avec l'instauration de **lignes de gardes** pour faire face à l'évolution actuelle de la pandémie avec une séparation des flux patients COVID +/COVID - :

#### **Ligne 1 : Centre de Consultation COVID + (CCC)**

Création en urgence d'un CCC dans les 3 régions du pays : Centre, Sud et Nord.

Le fonctionnement et l'indemnisation des médecins volontaires participant à cette ligne de garde se fera conformément à la Convention récemment signée entre l'AMMD et le Ministère de la Santé.

Le CMG préconise cependant que des médecins fonctionnaires (médecins de la Direction de la Santé, médecins du travail, médecins du Contrôle médical de la Sécurité sociale) viennent épauler les médecins généralistes dans cette mission.

#### **Ligne 2 : Fermeture des maisons médicales au niveau de l'accueil physique des patients et mise en place de visites à domicile :**

- **Réactivation des visites à domicile COVID +** assurant également les visites auprès de patients hospitalisés à domicile avec voiture équipée, infirmier ou infirmière et chauffeur jour et nuit 7j/7j avec rémunération horaire exclusive (proposition d'un tarif horaire de 320 euros à la charge de l'Etat par analogie à la rémunération des CCC (6 x C1 (47.3 euros) par heure + indemnité horaire de 45 euros = 328, 8 euros par heure).

La typologie des patients pris en charge en hospitalisation à domicile par cette ligne de garde devra se limiter aux **patients post-hospitalisation et aux patients COVID + ne remplissant pas les critères d'hospitalisation édictés par le Conseil scientifique.**





## CMG – RÉORGANISATION DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER FACE À LA NOUVELLE VAGUE INFECTIEUSE

Mise à disposition de chambres d'hôtels pour les médecins, l'infirmier ou l'infirmière et les chauffeurs participant à ce tour de garde. Le service commencerait avec un médecin dans chacune des 3 régions du pays (même redécoupage géographique du pays que pour les maisons médicales). Cette ligne de garde pourrait être doublée voir triplée si nécessaire. Chaque médecin de cette ligne de garde pourrait à tout moment appeler un **numéro vert unique** par établissement hospitalier qui lui permettrait d'entrer directement en contact avec un médecin spécialiste de garde (de préférence un urgentiste, un interniste, un infectiologue, un pneumologue ou un réanimateur). Le médecin de cette ligne de garde appellerait prioritairement l'établissement hospitalier de son secteur (CHEM pour le médecin de la région Sud, HRS ou CHL pour le médecin de la région Centre et CHdN pour le médecin de la région Nord). Le médecin de cette ligne de garde travaillerait en étroite collaboration avec les réseaux de soins. Des moyens matériels devront être mis à disposition tant au niveau des équipements de protection individuelle qu'au niveau des médicaments (antibiotiques IV, anticoagulation, corticoïdes, traitements palliatifs etc.) .

- **Maintien des visites à domicile des patients non suspects d'être Covid +** de 20h à 7h le lendemain en semaine et de 8h à 20h puis de 20h à 7h le lendemain les jours de fin de semaine et les jours fériés avec rémunération selon la Convention actuelle des maisons médicales. Le médecin et le chauffeur seraient basés dans les locaux de la maison médicale.
- Réactivation d'une **permanence volontaire de téléconsultation par les cabinets de médecine générale pendant des plages horaires fixes les jours de fin de semaine et les jours fériés** pour leurs patients avec une liste publiée et actualisée chaque vendredi sur le site officiel du Ministère de la Santé et communiquée au grand public, au CGDIS ainsi qu'aux services des urgences.

**Ligne 3 : Service de remplacement des médecins généralistes la nuit, les jours de fin de semaine et les jours fériés en structures d'hébergement** pour personnes âgées avec une réorganisation des secteurs non assurés pour le moment. La Convention actuelle resterait applicable. Pour des besoins sanitaires et pour des raisons médico-légales qui en découlent, il serait utile que le Directeur de la Santé précise les indications de transfert de personnes hébergées des maisons de soins vers l'hôpital.

- 3)** Les médecins généralistes exigent que la simplification des modalités de transmission des documents administratifs et autres ordonnances consécutifs à une téléconsultation (envoi digital ou par fax) soient à nouveau garantie sans passer nécessairement par la plateforme de téléconsultation de l'Agence eSanté. Il est en effet aberrant que des patients qui ont bénéficié d'une téléconsultation doivent venir chercher physiquement au cabinet médical des ordonnances ou des certificats d'incapacité de travail.

Le but de cette réorganisation est de soulager les urgences des hôpitaux, de pouvoir réduire la durée des hospitalisations et de pouvoir gérer un maximum de patients directement à leur domicile ou en institution.

Il est bien entendu impératif que les outils mis en place lors de la première vague soient toujours disponibles (Téléconsultation, Kit Covid, Oxygène, demande accélérée de soins palliatifs, etc.) et qu'on ait accès aux médicaments nécessaires en milieu extra-hospitalier.

Pour pouvoir assurer la continuité des soins de patients récemment hospitalisés ou renvoyés à leur domicile après un séjour aux urgences, il faut que **la communication entre les secteurs hospitalier et extra-hospitalier soit d'urgence réformée avec l'instauration de lignes téléphoniques prioritaires pour les médecins traitants.**

Les comptes rendus détaillés et les rapports des examens complémentaires réalisés à chaque passage (urgence ou hospitalisation) doivent être remis aux patients et envoyés immédiatement au médecin traitant par un moyen digital approprié.

Les contraintes actuelles de protection des données introduites par le RGPD dans les établissements hospitaliers qui exigent de chaque médecin traitant une demande écrite préalable pour obtenir des résultats biologiques ou des données cliniques liés à un passage hospitalier sont inappropriées (domicile, structure d'hébergement) et doivent donc être suspendues !

Les outils électroniques proposés jusqu'à présent (plateforme de téléconsultation de l'Agence eSanté) ne sont pas adaptés ni aux visites à domicile ni aux consultations en cabinet.

La préservation de la santé des quelques 300 médecins du terrain doit également être prioritaire.

Veuillez agréer Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

**(s) Dr Obertin Stéphanie**  
Présidente du CMG

**(s) Dr Kutten-Schmitz Danièle**  
Secrétaire du CMG



## CNS – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS



125, route d'Esch  
L-2980 Luxembourg

Président  
Christian Oberlé  
+352 2757-4801  
christian.oberle@secu.lu

www.cns.lu

Luxembourg, le 5 novembre 2020

**Association des médecins  
et médecins-dentistes  
Monsieur le Président  
Dr Alain SCHMIT**

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

### **Concerne : Indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités**

**Notre référence :** 2020-11-05-81

Courrier simple

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en annexe copie d'un courrier transmis en date d'aujourd'hui au Ministère de la Santé et au Ministère de la sécurité sociale concernant l'indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités avec plus de 1500 accouchements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

**Christian Oberlé**

*Président de la Caisse nationale de santé*

Pièce jointe: Courrier du 5 novembre 2020 : Indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités avec plus de 1500 accouchements





## CNS – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS



125, route d'Esch  
L-2980 Luxembourg

Président  
Christian Oberlé  
+352 2757-4801  
christian.oberle@secu.lu

www.cns.lu

Luxembourg, le 5 novembre 2020

**Madame la Ministre Paulette LENERT**  
**Ministère de la Santé**

Allée Marconi - Villa Louvigny  
L-2120 Luxembourg

**Monsieur le Ministre Romain SCHNEIDER**  
**Ministère de la Sécurité sociale**

26 Rue Sainte-Zithe  
L-2763 Luxembourg

**Concerne : Indemnisation de l'obligation de présence sur site pour les médecins dans les maternités avec plus de 1500 accouchements**

**Notre référence :** 2020-11-05-80

Courrier simple

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Conseil d'administration de la CNS a analysé la question de l'adaptation de l'indemnisation sous objet.

Le CA de la CNS tient à rappeler une série de questions que la CNS a posées en 2018 (voir annexe) sur les implications de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers pour la présence des médecins à l'hôpital. Force est de constater qu'il n'y pas eu d'avancées sur le sujet et il manque actuellement un cadre de référence pour traiter les revendications des médecins affectés au service d'obstétrique des HRS qui ont mandaté l'Etude Turk & Prum pour défendre leurs intérêts.

Afin de débloquer la situation actuelle, la CA de la CNS a pris la décision d'adapter l'enveloppe budgétaire forfaitaire annuelle dédiée à l'indemnisation des présences sous objet en appliquant un taux horaire de 96 euros. Cette adaptation se fera rétroactivement au 1er avril 2018, toute adaptation supplémentaire étant exclue. Il est entendu que l'enveloppe en question couvre la présence sur site 24/24 h, 7/7 jours d'un médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique, d'un médecin spécialiste en anesthésie et d'un médecin spécialiste en pédiatrie. Au-delà de la période 2021-2022 la CNS n'est plus disposée à reconduire ce financement et estime opportun de porter la question du financement des gardes à l'ordre du jour du Gesondheetsdësch.

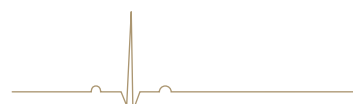
Veillez agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'expression de mes salutations très distinguées.

**Christian Oberlé**

*Président de la Caisse nationale de santé*

Pièce jointe: Courrier du 26 juillet 2018 envoyé au Ministère de la santé et au Ministère de la sécurité sociale

Copie à: - Dr Alain SCHMIT, Président de l'AMMD  
- Monsieur Paul JUNCK, Président de la FHL  
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, Directeur de l'IGSS





## CNS – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS



125, route d'Esch  
L-2980 Luxembourg

Président  
Christian Oberlé  
+352 2757-4801  
christian.oberle@secu.lu

www.cns.lu

Personne de contact:  
P. Schmit 2757-4801

Réf : 2018-07-27-21

Luxembourg, le 26 juillet 2018

**Madame la Ministre Lydia MUTSCH**  
**Ministère de la Santé**

L-2935 Luxembourg

**Monsieur le Ministre Romain SCHNEIDER**  
**Ministère de la Sécurité Sociale**

L-2936 Luxembourg

### **Concerne : Implications de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière pour la présence des médecins à l'hôpital**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

L'annexe 2 de la loi précitée introduit des dispositions de présence, de disponibilité et de prise en charge médicale pour différents services hospitaliers. Si tous les services hospitaliers y évoqués, tout comme d'autres services définis en fonction de normes encore à arrêter par voie de règlements grand-ducaux (p.ex. pour les urgences) sont potentiellement concernés, l'impact le plus visible et le plus direct concerne les maternités de plus de 1500 naissances par an, qui devraient disposer de la présence 24/24 et 7/7 sur site d'un gynécologue, d'un pédiatre et d'un anesthésiste.

Ainsi, la CNS se doit de prendre position quant au fond de la problématique, respectivement de soulever les interrogations et risques y liés.

Les dispositions liées aux normes engendrées par la loi du 8 mars 2018 ont potentiellement un impact considérable sur le fonctionnement et l'organisation de l'activité médicale dans les établissements hospitaliers et de façon subsidiaire aussi sur son financement. Les obligations y liées, assujetties du risque pénal par le biais de l'article 45, alinéa 3, introduisent un changement fondamental par rapport à la pratique actuelle confiant l'organisation des gardes aux médecins des différentes spécialités et associations liés à l'hôpital par un contrat d'agrément.

La présence sur place au sein d'un hôpital des médecins concernés risque de pouvoir être considérée comme temps de travail, même si le cadre légal luxembourgeois devrait être analysé plus en profondeur et tout en sachant qu'il ne répond probablement pas à toutes les questions qui se posent. Y sont liées des questions de temps de repos requis, de responsabilité, de coordination et de compatibilité avec leurs activités extra-hospitalières.

En dehors d'activités administratives, il faut se demander quelle activité médicale les médecins concernés effectueront en dehors de celle directement liée à la garde. Ainsi, ils pourraient reprendre une partie de l'activité médicale de confrères, mais est-ce véritablement possible ou souhaitable, par exemple en cas d'accouchement que le médecin de garde assure l'intervention à la place du gynécologue ayant normalement suivi la patiente pendant la grossesse? L'activité médicale normale est également impactée, sachant que l'exercice correspondant est réduit considérablement avec des frais connexes restant constants. En découle un besoin supplémentaire de médecins, qu'il sera pour certaines spécialités difficile à trouver et à engager.





## CNS – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS

Sans vouloir se prononcer par rapport au bien-fondé de ces normes inscrites dans la nouvelle loi hospitalière, il y a lieu de se demander si elles sont réalistes ou appropriées dans le cadre du système actuel de fonctionnement et de financement de l'activité médicale dans les établissements hospitaliers. La présente disposition semble être reprise de la réglementation française. Toutefois à l'étranger, le fonctionnement hospitalier ne se base guère sur une médecine exercée primordialement en libéral, mais se réfère en large mesure à une médecine salariée et/ou à une organisation médicale fortement hiérarchisée.

A défaut de mettre à disposition des moyens financiers conséquents, il est aussi prévisible que l'attrait pour un exercice de la médecine dans un établissement hospitalier diminue davantage. Ceci est notamment le cas pour les gynécologues mais surtout pour les pédiatres, pour lesquels des difficultés substantielles existent pour le recrutement des médecins correspondants (cf. aussi les discussions de 2016 par rapport aux maternités).

Face à des revendications pseudo- ou para-salariales, se pose d'abord la question de la valorisation correspondante en se référant à la rémunération globale de médecins salariés, des médecins coordinateurs ou à des professions de santé hautement qualifiées. Toutefois il est difficile de prendre en compte l'activité médicale réelle des médecins devant assurer ces gardes, prise en charge par le biais de la nomenclature des actes et services des médecins.

S'il n'est à ce stade pas primordial de se concentrer sur la détermination de l'indemnisation aux niveaux des modalités et des montants, il est néanmoins clair que l'impact financier sera substantiel sachant que des revendications comparables vont certainement émerger pour l'ensemble des spécialités médicales et services hospitaliers concernés, tant en ce qui concerne les obligations de présence sur site, qu'en ce qui concerne les obligations de disponibilité, d'astreinte ou de permanence.

Par rapport au mécanisme de financement, il n'est guère envisageable qu'il puisse se faire par le biais de la nomenclature des actes et services des médecins. Sachant qu'il ne s'agit ici dans une large mesure pas de prestations à l'égard des patients, mais de temps de présence et de disponibilité avec potentiellement une partie considérable sans activité médicale effective, il est plus opportun de se référer à un mécanisme déjà utilisé pour les « Leerzeiten » des médecins urgentistes et la disponibilité des médecins pédiatres dans certaines maternités. Dès lors la CNS préconise que les sommes correspondantes devraient être intégrées dans les budgets hospitaliers (et par conséquent aussi dans l'enveloppe budgétaire globale) et redistribuées par l'établissement hospitalier sous l'égide du Conseil médical aux médecins ayant assuré les gardes. Cette approche est en ligne avec les dispositions de la loi du 8 mars 2018 qui confère à l'établissement hospitalier en la personne de son directeur général la responsabilité de l'organisation des gardes.

En ce qui concerne la prise en compte de l'activité médicale effectuée pendant les gardes, deux scénarios sont imaginables. A l'instar des modalités actuellement en vigueur pour les médecins participant au service de l'aide médicale urgente (SAMU), les honoraires médicaux mis en compte par le biais de la nomenclature médicale viendraient en sus des forfaits d'indemnisation pour gardes et ne seraient pas mis en déduction. De façon alternative et pour des raisons de transparence et de cohérence, ces honoraires devraient être mis en déduction des forfaits accordés. Néanmoins, cette gestion ne pourrait pas être assurée par la CNS (p.ex. en raison des modes de facturation par tiers-payant ou par voie du remboursement ou encore du délai de prescription de 2 ans), mais devrait être assurée au sein des hôpitaux entre les directions et les médecins concernés. Ce mécanisme pourrait reposer sur l'article 38, alinéa 3 de la loi du 8 mars 2018 (« *Les médecins agréés ou salariés des établissements hospitaliers encodent les actes ainsi que les examens prestés par eux et les diagnostics qu'ils établissent selon la méthodologie retenue. Ils rapportent de même les codes de facturation de leurs honoraires médicaux relatifs à ces actes et examens.* »).

Il faut également prendre en considération le mécanisme de négociation par rapport aux forfaits à attribuer. Ainsi, et considérant l'obligation du directeur général de l'établissement hospitalier d'organiser les gardes, les dispositions afférentes devraient en principe être arrêtées au niveau de la convention entre la CNS et la FHL. Néanmoins, il est difficilement imaginable que les médecins et les établissements hospitaliers négocient entre eux la mise en pratique de ces mesures.

Considérant que l'impact global des dispositions risque nettement de dépasser plusieurs dizaines de millions d'euros, il faut être conscient qu'il sera difficile à assumer par une CNS et son Comité directeur de prendre en compte cet impact considérable. Le cas échéant, pour l'enveloppe budgétaire globale pour les exercices 2019-2020, à arrêter par le Conseil de gouvernement avant le 1er octobre 2018, les modalités d'application devraient être clarifiées et les crédits correspondants devraient être estimés en détail.



## CNS – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS

Il faut également être conscient que se posent à terme, en dehors d'un besoin d'adaptation des bases légales au niveau de la loi hospitalière et du Code de la sécurité sociale, des questions en relation avec la nomenclature des actes et services des médecins, la médecine libérale ou salariale en milieu hospitalier, la facture unique des actes médicaux réalisés au sein d'un établissement hospitalier ou encore les DRG. Ces questions systémiques en lien direct avec l'organisation médicale au sein des établissements hospitaliers et à leurs financements respectifs méritent une analyse approfondie.

Le Comité directeur de la CNS réuni en date du 13 juin 2018 a analysé cette problématique et validé les considérations générales ci-avant.

En ce qui concerne plus particulièrement la question des maternités de plus de 1500 naissances par an, devant disposer de la présence 24/24 et 7/7 sur site d'un gynécologue, d'un pédiatre et d'un anesthésiste, il a marqué son accord de principe de réserver dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale 2018 pour les deux maternités en question des fonds correspondants s'alignant avec les revendications soumises par les médecins concernés (à savoir 80 euros/heure). Cette ouverture arrêtée par le Comité directeur est uniquement à considérer comme apport exceptionnel afin de trouver une solution transitoire à ce cas précis. Néanmoins, le Comité directeur n'est pas disposé à l'étendre à d'autres services hospitaliers et demande d'abord de la part des ministères concernés une clarification du fond de la problématique en question.

Je tiens à préciser que cette ouverture est soumise à l'approbation de son autorité de tutelle et liée aux dispositions générales applicables à l'enveloppe budgétaire globale et aux établissements hospitaliers, ainsi qu'à la clarification du cumul avec les honoraires générés sur base de la nomenclature des actes et services médicaux.

En ce qui concerne les modalités pratiques, la CNS serait disposée à inclure les dépenses correspondantes dans les budgets 2018 des établissements hospitaliers concernés rétroactivement à partir du 1er avril 2018. La prise en charge de la CNS est liée à l'attribution des autorisations de service en bonne et due forme sur base de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Lors des décomptes de l'exercice budgétaire 2018, les établissements hospitaliers devraient soumettre un relevé des indemnités allouées aux médecins des trois spécialités ayant effectué les gardes au sein des deux maternités.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Paul Schmit**

*Président de la CNS*

Copies : Dr Alain SCHMIT, Président de l'AMMD

M. Paul JUNCK, Président de la FHL

M. Thomas DOMINIQUE, Directeur de l'IGSS

MM. Nicolas HENCKES et Carlos PEREIRA, Vice-présidents de la CNS



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

## Cour des comptes européenne (Luxembourg) Ophtalmologue

La Cour lance une procédure de recrutement pour un(e) médecin spécialisé(e) en ophtalmologie qui sera chargé(e) d'effectuer des examens oculaires périodiques pour l'ensemble du personnel. Le contrat attribué sera partagé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et couvrira donc également son personnel. L'ophtalmologue exercera au service médical de la Cour à Luxembourg.

Conformément aux articles 5 et 123 du régime applicable aux autres agents (R.A.A.), le/la médecin sélectionné(e) sera engagé(e) comme conseiller spécial pour une durée d'un an, renouvelable. Le volume de prestations à fournir dans le cadre de ce contrat est estimé à environ six heures par semaine de travail pour couvrir les besoins de la Cour, et à huit heures par semaine de travail pour couvrir ceux de la BEI.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter**

<http://bit.ly/ECAOffresdemploi>



## AMMD – INDEMNISATION DE L'OBLIGATION DE PRÉSENCE SUR SITE POUR LES MÉDECINS DANS LES MATERNITÉS AVEC PLUS DE 1 500 ACCOUCHEMENTS



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25151/20/s/f

Luxembourg, le 9 novembre 2020

**Madame Paulette LENERT**

Ministre de la Santé  
Allée Marconi – Villa Louvigny  
L-2120 Luxembourg

**Monsieur Romain SCHNEIDER**

Ministre de la Sécurité sociale  
26 rue Sainte-Zithe  
L-2763 Luxembourg

### Concerne : Courrier CNS du 5 novembre 2020, Référence 2020-11-05-80

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Prenant référence au courrier de la CNS sous objet, l'AMMD tient à rappeler que la question sur une indemnisation pour les gardes et astreintes n'est pas résolue depuis la rentrée en vigueur de la loi hospitalière, c'est-à-dire le 1er avril 2018.

La CNS fait savoir qu'elle ne reconnaisse pas l'opposabilité des indemnités pour les gardes et astreintes, ce qui rejoint l'avis juridique de l'AMMD. Nous estimons ainsi que c'est à l'Etat d'assumer les indemnités découlant de la loi hospitalière. En outre, il faut souligner que la CNS n'a assumé l'indemnisation que pour les gardes sur place en lien avec les maternités de plus de 1500 accouchements par an. Toutes les autres gardes ou astreintes n'ont jamais fait l'objet d'aucune indemnisation.

Il va sans dire que les médecins concernés n'acceptent plus aucun délai supplémentaire.

Nous sollicitons dès lors une entrevue dans les meilleurs délais afin de trouver une solution.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

**Dr Alain SCHMIT**  
*Président*

**Dr Guillaume STEICHEN**  
*Secrétaire général*

**Dr Philippe WILMES**  
*Vice-Président*

Copie à :

- Monsieur Christian OBERLÉ, Président de la CNS
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, Directeur de l'IGSS







ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25156/20/s/f

Luxemburg, den 16. November 2020

**d'Lëtzebuurger Land**

Herrn Peter Feist, Chefredakteur  
59 Rue Glesener  
L-1631 Luxembourg

### Klarstellung \*

Sehr geehrter Herr Chefredakteur,

Der Vorstand der AMMD sieht sich gezwungen schriftlich auf eine Publikation im Land vom vergangenen 6. November zu reagieren. Der als Artikel mit dem Titel **„Die Geschichte von den ineffizienten Spitälern“** aufgemachte Text ist tatsächlich ein einseitiger Kommentar zur Grundsatzkritik der AMMD am spitalszentrierten Luxemburger Gesundheitswesen. Er stellt die Glaubwürdigkeit unseres Einsatzes für ein patientenfreundliches Gesundheitssystem mit eben jenen Methoden in Frage, die er uns vorwirft. Wenn es auch jedem professionellen Schreiber zusteht, politisches und gesellschaftliches Geschehen frei zu kommentieren, so müssen für den Leser Faktenanalyse und Kommentar klar abgrenzbar bleiben. Eine, wie im vorliegenden Falle, tendenziöse Berichterstattung als Arbeit fundierter Recherchen zum Zwecke der öffentlichen Aufklärungsarbeit am Themenkomplex Gesundheitspolitik zu verkleiden, ist deontologisch fragwürdig. Durch die diversen Ausführungen in vorliegender Schrift, wie man sie in ähnlicher Form auch in älteren Werken des Schreibers findet, soll die AMMD zusehends in Verruf geraten.

In diesem Zusammenhang entlarvt ein Tweet von Romain Nati am Tag der Veröffentlichung des Textes, wessen Geistes Kind dieser ist: „Heute im @Letzland: Chirurgisch präzise Zergliederung der Roadmap der AMMD-Spitze, die in einen obsessiven Feldzug ausgeartet ist. Das Skalpell führte @pfeist2“.

Wenn die AMMD den Spitalszentrismus mit der Monopolstellung der Spitäler in der spezialisierten medizinischen Versorgung als überholtes, weil den Bedürfnissen der Patienten und den Entwicklungen der modernen Krankenhausmedizin nicht gerecht werdendes Konzept kritisiert, und die Auswüchse in eine intransparente Finanzierung anprangert, sollte die Politik diese Kritikansätze unbedingt durchleuchten und erhellen. Ganz besonders die sanitäre Krise zeigt uns heute dringenden Handlungsbedarf, nicht zuletzt damit die erschöpften Krankenpflegerinnen auf den Stationen zeitnah entlastet werden können.

Schwieriges Erreichen der Sekretariate, überdurchschnittlich lange Wartezeiten auf Termine, anhaltend lange Wartezeiten in den Notaufnahmen, hoher Bürokratieaufwand, komplexe Hierarchien mit undurchsichtiger Personalverteilung, unzufriedenes Personal, unzufriedene Ärzte und unzufriedene Patienten: dies sind alles belegbare und nachvollziehbare Behauptungen.

Die AMMD wiederholt demnach ihre rezenten Forderungen: Nur durch die Offenlegung der Personalressourcen in den Krankenhäusern kann klar festgestellt werden, wer glaubwürdig ist und wer nicht. Und stellt weiterhin die Frage in den Raum, inwiefern die Herstellung von Transparenz im Umgang mit hohen Volumen öffentlicher Gelder von Manchen als Sakrileg empfunden werden kann.

Die Positionen und Forderungen der AMMD sind deutlich, nachvollziehbar und transparent, nachzulesen in den unzähligen Artikeln und Publikationen der ver-





## AMMD – D'LËTZEBUERGER LAND "KLARSTELLUNG"

gangenen Jahre. Sie stützen sich auf verfügbares Zahlenmaterial, unzählige Beobachtungen aus der Realität der Berufswelt und diverse Zufriedenheitserhebungen.

Die AMMD setzt sich für ein Gesundheitssystem ein, dessen Rückgrat die allgemeinärztliche Versorgung sein muss und dessen Verästelungen über eine Reihe von ambulanten Versorgungszentren zu wenigen, hoch spezialisierten und schlank organisierten Spitälern der qualitativ bestmöglichen Maximalversorgung für **alle Patienten** führen sollen.

Die AMMD vertritt repräsentativ und demokratisch die Ärzte und Zahnärzte Luxemburgs seit über 100 Jahren, im übergeordneten Interesse der Patienten. Wie in jeder lebendigen Organisation gibt es naturgemäß beiderseits der Führungslinie abweichende Meinungen. Sie werden jedoch nicht, wie im Land-Kommentar unterstellt, nach den Methoden südländischer Familienbanden behandelt, sondern durch unzählige und mühsame Auseinandersetzungen zur ständigen Adaptierung und Korrektur des Kurses sukzessive zusammengeführt.

In der aktuellen sanitären Krise kann die Forderung nach einer transparenten Offenlegung der Organigramme der Spitäler, zur Nachvollziehbarkeit des Einsatzes öffentlicher Gelder, nicht als Zumutung oder gar „feindlichen Übernahmeversuch der Spitäler durch die AMMD“ verstanden werden, sondern als unabdingbares Instrument einer gründlichen Bestandsaufnahme zum Zweck einer bestmöglichen Aufstellung sämtlichen Personals. Die AMMD hat überdies nie behauptet, den Spitälern, und somit den Ärzten an der Corona-Front, stünde in der Krise kein zusätzliches Personal zu: jedoch, der nationale Arbeitsmarkt ist angespannt und weitere Personalrekrutierungen in der Großregion sind obendrauf ethisch bedenklich und wurden politisch verworfen. Ein streng rationaler Umgang mit den verfügbaren Ressourcen drängt sich daher auf.

Die vor dem Sommer zuerst verschleppte, dann verhinderte Diskussion über die Konzentrierung der COVID-Patienten und die hiermit verbundene Einsicht in die interne Organisation der Spitäler muss zum jetzigen Zeitpunkt leider als verpasste Chance für die neue Welle an Patienten gesehen werden.

Das gegen ein COVID-Krankenhaus vorgeschobene, vermeintliche Todschlachargument der unzureichenden Personaldecke muss kritisch hinterfragt werden und hinterfragt werden dürfen.

Die aktuelle Krise unseres Gesundheitssystems ist grundsätzlich eine Krise von Infrastrukturen, ungleich verteilten Personalressourcen und hierarchisch-bürokratisch verrannten Führungsinstanzen. Sie wird jedoch zunehmend zu einer Krise der gezielten Desinformation auf Kosten derer, die die Missstände identifiziert, benannt und angeprangert haben. Es ist offensichtlich, dass die Vordenker und Nutznießer des Systems mit allen Mitteln versuchen, seinen Fortbestand zu sichern, entgegen besseren Wissens und vernünftigeren Argumenten.

Wer sich als professioneller Schreiber, unter dem Deckmantel recherchierten Arbeitens, zum Apologeten eines zerrütteten Systems machen lässt, vertritt weder die Interessen der Allgemeinheit noch jene der Patienten.

Wer nicht weiß, wie man ein Skalpell richtig in die Hand nimmt, schneidet sich in die Finger und verletzt sogar Patienten.

In Anbetracht der Pandemie mit der voraussichtlich schwierigen wirtschaftlichen Situation des Landes und in Erwartung der nächsten Quadripartite am 18. November fordert die AMMD die schonungslos-nüchterne Untersuchung der Finanzierungsschlüssel und der tatsächlichen Personalverteilung der Krankenhäuser durch ein unabhängiges Gremium.

Wir hoffen auf eine sachliche Darstellung unserer Position(en). Auf Unterstellungen, falsche Darstellungen und tendenziöse Beschreibungen werden wir in Zukunft notfalls mit offiziellen Gesuchen auf Antwortrecht reagieren.

der Vorstand der AMMD

\* Dieses Schreiben wurde aus evidenten Gründen an die Entscheider des luxemburgischen Gesundheitssektors weitergeleitet. Wir können verschiedene Darstellungen nicht einfach so unbeantwortet im Raum stehen lassen.



## SPL – NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ



### Dr. Serge ALLARD

#### Président

4, allée Léopold Goebel  
L-1635 LUXEMBOURG  
Tél : 00352-449192  
E-mail : allards@opt.lu

### Dr Kerstin WAGNER-SEIFERT

#### Vice-présidente

2, rue Nicolas Petit  
L-2326 Luxembourg  
Tél : 00352 26459650  
E-mail: kerstin.wagner@healthnet.lu

### Dr Ronit CHAFAI

#### Responsable de la Formation Continue

CHL 4, rue Barblé  
L-1210 LUXEMBOURG  
Tél : 00352 44113147  
E-mail : chafai.ronit@chl.lu

### Dr Fernand PAULY

#### Secrétaire

CHL, 4 rue Barblé  
L-1210 Luxembourg  
Tél : 00352 44113203  
E-mail : pauly.fernand@chl.lu

### Dr Alex SCHULZE-BERGE

#### Trésorier

10 A Rue Alexis Heck  
L-9242 Diekirch  
Tél : 00352 24 55 85 55  
E-mail : praxisschulzeberge@opt.lu

Luxembourg, le 26 novembre 2020

### Monsieur le Dr Alain SCHMIT

Président de l'AMMD  
29 rue de Vianden  
L-2680 LUXEMBOURG

Monsieur le Président, Cher Confrère,

Par la présente, la Société luxembourgeoise de pédiatrie souhaite vous informer de la nouvelle composition de son comité. Suite à son assemblée générale du 07.10.2020 et après désignation des tâches à l'intérieur du bureau, le nouveau Conseil d'administration se compose comme suit :

- **Président** : Dr Serge ALLARD
- **Président d'honneur** : Dr Patrick THEISEN
- **Vice-Présidente** : Dr Kerstin WAGNER-SEIFERT
- **Secrétaire** : Dr Fernand PAULY
- **Secrétariat administratif** : Mme Barbara BOILEAU-HOFFMANN
- **Responsable de la formation continue** : Dr Kerstin WAGNER-SEIFERT avec la collaboration de Dr Michel HENCKS, Dr Ronit CHAFAI, Dr Nathalie MARX
- **Trésorier** : Dr Alex SCHULZE-BERGE
- **Coordination de la Maison médicale pédiatrique** : Dr Martina PANOSSETTI-BREE
- **Responsable du site internet** : Dr Cynthia KANDEL
- **Responsable des relations internationales** : Dr Isabelle KIEFFER
- **Autres membres** : Dr Marie-Paule BAUMANN, Dr Anik HEDO et Dr Chantal NILLES-LUCIUS

Veuillez recevoir, Monsieur le Président et Cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.





## AMMD – FÉLICITATIONS À LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE PÉDIATRIE



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: 25166/20/e

Luxembourg, le 02 décembre 2020

**Monsieur le Docteur Serge ALLARD**

Président du Comité de la Société  
Luxembourgeoise de Pédiatrie  
4 Allée Léopold Goebel  
L-1635 LUXEMBOURG

Monsieur le Président et cher confrère,

Le conseil d'administration de notre association a l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 26 novembre dernier par lequel vous l'informez de la nouvelle composition du Comité de la Société Luxembourgeoise de Pédiatrie.

Notre conseil d'administration vous transmet ses plus vives félicitations ainsi qu'à tous les membres du Comité. Il leur souhaite succès et satisfaction dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Il tient à vous assurer de sa bonne collaboration.

Veillez accepter, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de ses sentiments confraternels.

Pour le conseil d'administration,

**Dr Alain SCHMIT**

*Président*

**Dr Guillaume STEICHEN**

*Secrétaire Général*

**Dr Carlo AHLBORN**

*1<sup>er</sup> Vice -Président*

*Trésorier*

*Président du Cercle des  
Médecins-Dentistes*

Copie de la présente est envoyée, pour information, au Dr Fernand Pauly, Secrétaire de la Société Luxembourgeoise de Pédiatrie





ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1  
Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25185/20

## L'Association des Médecins et Médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg

### réunie en assemblée générale sous forme électronique à la date du 19.12.2020

constate

qu'à l'heure actuelle, la pandémie COVID-19 a atteint au Luxembourg 43.713 personnes et a entraîné le décès de 435 personnes ;

que le nombre actuel des hospitalisations COVID-19 est de 230 personnes et que le nombre de lits de soins intensifs risque de ne plus être suffisant ;

que d'ores et déjà, et depuis des semaines, les hôpitaux sont obligés de reporter les soins nécessaires dans la mesure où ils ne sont pas urgents ;

que le corps médical observe que les membres du personnel de soins hospitalier et les médecins directement confrontés à la pandémie au risque de leur propre santé sont à bout de force et sujet aux pires soucis pour l'avenir ;

que les directions des hôpitaux tant publics que privés et les médecins hospitaliers en charge des malades COVID-19 se sont vu obligés de confirmer officiellement cette situation et continuent à lancer des cris d'alarme ;

que malgré les dernières mesures sanitaires de combat prises contre la pandémie (couvre-feu entre 11h00 et 06h00 / fermeture des cafés et de la restauration / port obligatoire du masque dans les lieux clos ouverts au public), accompagnées des règles de distanciation ainsi que des nombreuses recommandations, certes valables mais difficiles à contrôler ;

**les chiffres quotidiens des personnes infectées ou décédées n'évoluent ni suffisamment ni sensiblement vers le bas et ne peuvent donner satisfaction aux espoirs des autorités et de la population ;**

que sur base des expériences des pays voisins, conformes aux constats quotidiens au Luxembourg du comportement imprudent voire négligent d'une partie des concitoyens, et à l'approche des fêtes de fin d'année avec la fréquentation importante des commerces et les rassemblements familiaux dépassant le cadre légal en vigueur à craindre, rien ne permet d'espérer une diminution conséquente des infections par le virus, - bien au contraire le risque d'une augmentation notable doit être envisagé selon le principe de précaution ;

que s'il est vrai que le Gouvernement doit non seulement se soucier de la réalité sanitaire et des risques encourus, mais aussi de la lassitude bien compréhensible d'une population soumise à des efforts peu communs, des pertes économiques et des soutiens nécessaires en découlant, il n'en reste pas moins qu'une situation sanitaire normale de la population active est primordiale et constitue une nécessité absolue sans laquelle les autres facteurs ne pourront en définitive pas être assainis non plus ;

que le consensus scientifique international ne laisse aucun doute quant aux mesures drastiques à prendre sans délai pour réduire l'incidence des nouvelles infections à une valeur cible inférieure ou égale à 10 par million d'habitants par jour pour atteindre une situation sanitaire en adéquation avec l'obligation de l'État de protéger sa population tout comme le bon fonctionnement de sa vie socio-économique ;





## AMMD – MOTION DU 19/12/2020

que le fait que les vaccinations systématiques, dès début janvier 2021, d'abord du personnel de soins, des personnes vulnérables et âgées, puis seulement du reste de la population, vont prendre des mois et des mois, et encore sous réserve de tous problèmes de livraison des vaccins et de l'organisation complexe.

Dès lors l'Assemblée Générale de l'Association des Médecins et Médecins-dentistes

### INVITE LE GOUVERNEMENT ET LA CHAMBRE DES DEPUTES

- à mettre fin aux demi-mesures n'ayant pas produit le résultat escompté et à les revoir avec la fermeté et la clairvoyance qu'imposent le principe de précaution et le consensus scientifique international ;
- à imposer en toutes circonstances le port de masque chirurgical dans les espaces publics et privés dès que des contacts auront lieu entre personnes ne vivant pas sous le même toit (en excluant son remplacement par des masques publicitaires ou en buff) ;
- à mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces et à prévoir des sanctions exemplaires, surtout pour des comportements de ceux qui par leur désobéissance grave et/ou répétée, estiment pouvoir ignorer ou contourner la loi et qui de cette façon mettent en danger la santé physique de ceux qui les entourent, tout en contribuant à saper le moral des citoyens respectueux de la réglementation d'exception.



## Avis de marché

La Commission européenne a publié au Journal Officiel de l'Union européenne un **avis de marché** relatif à un appel d'offres pour la conclusion de contrats de prestations de services de **médecins et dentistes conseils** auprès du bureau liquidateur du Régime Commun d'Assurance Maladie des Institutions des Communautés européennes, situé à **Luxembourg**.

**Si vous êtes intéressé(e) à participer à ce marché**, dont la date limite de remise des offres est le **22 février 2021 à 12h00**, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions et modalités pratiques, en consultant le Journal Officiel, à l'adresse :

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=7711>



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: 25187/20/s/st/f

Luxembourg, le 22 décembre 2020

Chère consœur,  
Cher confrère,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous annoncer que les négociations tarifaires concernant l'adaptation extra-indiciaire de la lettre-clé pour les médecins ont abouti à un accord applicable **à partir du 1er janvier 2021**, à savoir :

### **Augmentation de 2,82 % de la valeur de la lettre-clé des médecins.**

Cette majoration correspond au maximum légalement possible compte tenu de l'évolution du salaire moyen cotisable.

Le CA de l'AMMD a décidé de procéder à une répartition sélective de la masse totale des coefficients (voir le listing sur notre site [www.ammd.lu](http://www.ammd.lu)), à savoir :

1. Consultations de la première partie de la nomenclature (Chapitre 1), à l'exception du forfait FC45.
2. Actes de la 2e partie de la nomenclature, chapitre 1, section 5, sous-section 2 – Psychiatrie :
  - 1N52, 1N61, 1N62, 1N63, 1N64, 1N65, 1N66
3. Actes de la 2e partie de la nomenclature, chapitre 1, concernant la Gériatrie et les actes de rééducation gériatrique :
  - F29, F29.1, F30, F30.1, 1F11, 1F12, F42, F43, F44, F45

À partir du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, la valeur de la lettre-clé appliquée est maintenue à 0,51109 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948.

En vous souhaitant à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes et une heureuse année 2021, nous vous prions de bien vouloir agréer nos salutations les plus confraternelles.

Pour le conseil d'administration,

**(s) Dr Schmit Alain**  
*Président*

**(s) Dr Steichen Guillaume**  
*Secrétaire général*





ASSOCIATION  
LUXEMBOURGEOISE DES  
ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

16, rue Ignace Fontaine  
L-1532 Luxembourg

www.alem.lu  
contact@alem.lu

c/o TONIE PESCATORE

Lëtzebuerg, den 22 Dezember 2020

### État des lieux de la formation médicale au Luxembourg et des futurs médecins luxembourgeois

Dass Lëtzebuerg e Manktem un Fachpersonal huet ass spéitstens säit der duerch COVID-19 verursaachter sanitärer Kris jiddwerengem bewosst. Scho säit Joren hunn souwuel d'ALEM (Association luxembourgeoise des étudiants en médecine) wéi och d'AMMD (Association des Médecins et Médecins Dentistes au Luxembourg) op d'Pénurie un Dokteren opmierksam gemaach op déi d'lëtzebuenger Land zousteiert. Bis 2011 huet d'ALEM reegelméisseg eng aktualiséiert Démographie Médicale erausbruecht, en Dokument wat extrem wichteg ass fir den Iwwerbléck doriwwer ze halen wéi vill a wéi eng Dokteren tatsächlech grad zu Lëtzebuerg schaffen, wéi al dës sinn a wou dréngend Nowuess gebraucht gëtt. Zanterhier gouf keng aktualiséiert Versioun méi verëffentlecht an genau Zuelen sinn net bekannt. Eréischt d'Etüd "État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg" vun der Madamm Marie-Lise Lair-Hillion huet schwaarz op wäiss op de Pabeier bruecht wéi frappant et um medezineschem Fachpersonal zu Lëtzebuerg tatsächlech feelt an gläichzäiteg Strategien genannt fir géint dës Manktem virzegoen.

Och mir als ALEM wollten en Deel dozou bäidroen den Dokter-Manktem zu Lëtzebuerg ze bekämpfen. Dëst andeems mir selwer am November 2019 eng Etüd ënnert Medezinsstudéierenden an Assistenzdokteren lancéiert hunn fir erauszefannen ënner wéi enge Konditiounen des bereet wieren hiren Medezinstudium oder Facharztausbildung zu Lëtzebuerg ze maachen respektiv wat si dozou beweegt no hirer Ausbildung op Lëtzebuerg zrëck ze kommen, oder eben net. Insgesamt 230 Leit hunn un dëser Etüd deelgeholl, wat et eis erlaabt huet wäertvoll Erkenntnisser iwwer d'Motivatiounen vun den zukünftegen a jonken Dokteren ze gewannen an entsprechend Léisungsvirchléi ze etabléieren.

Däitschland ass ënnert den Studéierenden bei wäitem dat beléiftsten Studieland, gefollegt vun Frankräich, Éisträich an der Belsche. Des Präferenz fir Däitschland ass virun allem duerch déi gutt Atmosphär ënnert den Studéierenden bedéngt (keen Konkurrenzkampf wéi z.B. a Frankräich).

Säit dësem Joer gëtt en Bachelor an der Medezin op der Uni.lu ugebueden. 67,8 % vun den Participanten wieren bereet den Bachelor zu Lëtzebuerg ze maachen. 40,4 % nëmmen wann si am Ausland keng Studieplaz krut hätten, 13,9 % nëmmen ënnert der Bedéngung, dass och en Master ugebueden gëtt.

Een Drëttel vun den Participanten wier bereet fir hier komplett Facharztausbildung zu Lëtzebuerg ze maachen an zwee Drëttel géifen en Deel vun der Facharztausbildung zu Lëtzebuerg maachen.

Wat d'zukünfteg Aarbechtsbedéngungen ugeet, sou well d'Majoritéit vun de Participanten spéider an engem Spidol oder an enger Gemeinschaftspraxis





## ALEM – COMMUNIQUÉ DE PRESSE

schaffen. Wat den Choix vun der Fachrichtung ugeet sinn virun allem déi Richtungen beléift, déi eng gutt "Work-Life-Balance" offréieren.

Eis Etüd huet gewisen, dass am Laf vum Studium d'Bereetschaft nees op Lëtzebuerg zrëck ze kommen Schrëtt fir Schrëtt ofhëlt. Während vun den Studéierenden aus den zwee éischten Joren ëmmerhin nach 95,5 % zrëck kommen, sou sinn et bei den Studéierenden aus den zwee leschten Joren just nach 76,4 % an bei den Assistenzärzt\*innen (Médecins En Voie de Spécialisation, MEVS) just nach 70,4%. Et kann een also dervun ausgoen, dass insgesamt 30 % vun de jonken Dokteren spéider net op Lëtzebuerg zrëck kommen wäerten fir hei als Dokter ze schaffen. Déi eenzel Grënn heifir goufen och an eiser Etüd ënnersicht.

Opgrond vun der Analyse vun der Etüd huet d'ALEM eng Rei Fuerderungen etabléiert, ënner an-  
erem:

- D'Schafung vun enger medezinescher Fakultéit mat engem kompletten Medezinstudium zu Lëtzebuerg
- D'Erweiterung vun der Facharztausbildung zu Lëtzebuerg
- D'Schafung vun engem Universitëitsklinikum nom "Bochumer Modell"
- D'Upassung vun eisem Gesondheitswiesen und d'medezinesch Fortschrëtt fir weiderhin eng innovativ a qualitativ héichwärtig Behandlungen ubidden ze kennen
- En regelméisseg Erstellen vun enger aktualiséierter Démographie Médicale

Den Detail zu den eenzelen Punkten sinn an eiser Publikatioun "État des lieux de la formation médicale au Luxembourg et des futurs médecins luxembourgeois" nozeliesen.

Fir d'ALEM Team 2020

**Julie Zangarini**  
*Presidentin*

**Chris Speicher**  
*Vize-President*



## AMMD & SPL – PLANIFICATION DE LA VACCINATION DES PROFESSIONS MEDICALES CONTRE LE COVID-19



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1  
Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25095/20



Syndicat des Pharmaciens  
Luxembourgeois

7 rue Alcide de Gasperi  
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 43 94 44 1  
Fax : 43 94 50

E-mail : contact@pharmacie.lu

Luxembourg, le 29 décembre 2020

A l'attention de  
**Dr Jean-Claude Schmit,**  
Ministère de la Santé  
Villa Louvigny - Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Monsieur le Directeur de la Santé,

Nous vous adressons la présente lettre pour nous faire l'écho de nos membres, qui nous relaient leurs questions quant à la vaccination des professions médicales dans le cadre de la campagne vaccinale contre le COVID-19.

Le Gouvernement a retenu de répartir les vaccins en fonction des quantités qui seront allouées dans une première phase parmi les catégories considérées comme prioritaires, à savoir les professionnels de la santé et le personnel des établissements hospitaliers.

Afin de pouvoir répondre à nos membres, nous vous demandons si vous pouvez nous fournir une planification succincte pour ce qui est de la vaccination des médecins, des médecins-dentistes et des pharmaciens.

Il nous importe aussi de souligner que nos membres désirent s'engager activement en tant qu'ambassadeurs de la campagne de vaccination auprès de la patientèle. Ladite promotion de la vaccination auprès du patient serait néanmoins plus digne de confiance lorsque le professionnel de santé connaîtrait la date de sa propre vaccination.

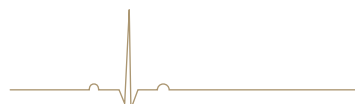
Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois,

**Alain de Bourcy**  
*Président*

Pour l'Association des Médecins et des Médecins-Dentistes,

**Dr Alain Schmit**  
*Président*





## MINISTÈRE DE LA SANTÉ - REPONSE DE DR JEAN-CLAUDE SCHMIT DIRECTEUR DE LA SANTÉ



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Villa Louvigny  
Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Tél. : 247-85505  
Fax : 46 79 63

Luxembourg, le 8 janvier 2021

**Association des Médecins  
et Médecins-Dentistes**  
**Dr. Alain SCHMIT**  
Président

**Syndicat des Pharmaciens  
Luxembourgeois**  
**Mr. Alain de Bourcy**  
Président

### **Concerne: votre lettre du 29 décembre 2020 relative à la planification de la vaccination des professions médicales contre la COVID-19**

Messieurs les Présidents,

Permettez-moi d'abord de vous transmettre mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2021.

En réponse à votre demande, je peux vous informer que les invitations des professionnels de santé pour s'inscrire à la vaccination contre la COVID-19 sortiront dans les prochains jours avec l'intention de reprendre les vaccinations à partir du jeudi 21 janvier 2021 (les 18, 19 et 20 janvier étant réservés aux rappels des premières personnes déjà vaccinées fin décembre). Les invitations concerneront toutes les catégories de professions de santé et se feront progressivement en fonction de l'arrivée des livraisons des vaccins sur le territoire national. A cet égard, le fait qu'un deuxième vaccin vient d'obtenir son autorisation de mise sur le marché est une bonne nouvelle et permettra probablement d'accélérer le rythme des vaccinations.

L'intention reste d'avoir terminé la vaccination des personnes prioritaires de la phase 1 (dont les professionnels de la santé) pour au plus tard fin mars.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

*Le Directeur de la santé*  
**Dr. Jean-Claude Schmit**

Copie pour information: Mme. Paulette LENERT, ministre de la Santé





## QUESTION N°3381 DU 05/01/2021 - PLANIFICATION DE LA VACCINATION



Lëtzebuerg, de 5. Januar 2021

**Här Fernand Etgen**

President vun der Chamber

Här President,

Esou ewéi den Artikel 84 vum Chambersreglement et virgesäit, biede mir lech, dës drénglech parlamentaresch Fro un d'Madamm Minister fir Gesondheet weider ze leeden.

Aus engem rezente gemeinsame Bréif vum Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois (SPL) an der Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) kann ee rauslesen datt de Gros vun den Dokteren an den Apdikter nach guer net iwwer d'Impfstrategie vun der Regierung informéiert sinn.

Bis elo si bekanntlech déi Quantitéite Vaccine déi zur Verfügung stinn un de Secteur hospitalier an un de Fleegesecteur verdeelt ginn. Vu déi, am Moment, ganz limitéiert Unzuel un Impfdosen, muss een dovun ausgoen, datt wa bis d'Gesondheetspersonal dat direkt muss geschützt ginn (Urgencen, Intensivstationen, Covid-Stationen etc.), geimpft ass, keng Vaccine méi disponibel si fir dat aner Personal aus dem Gesondheetssecteur, obwuel dës Leit eisen Informatiounen no och schonn ugeschriwwen goufe fir sech impfen ze loosse.

An dësem Kontext géife mir gäre folgend Froen un d'Regierung stellen:

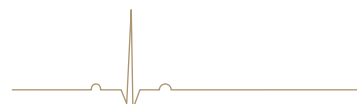
1. Kann d'Regierung d'Informatiounen aus dem uewe genannte Bréif confirméieren?
2. Wa jo, fir wat goufen dës representativ Associatiounen aus dem Gesondheetsberäich nach net informéiert an/oder consultéiert?
3. Deelt d'Regierung d'Meenung datt et imminent wichteg ass d'Haaptacteuren aus dem Gesondheetssecteur mat anzebannen, well och si et sinn déi no beim Patient kënnen direkt Campagne fir d'Impfung maachen?
4. Kann d'Regierung bestätegen datt méi Gesondheetspersonal ugeschriwwen gouf wéi iwwerhaupt Vaccine de Moment zur Verfügung stinn? Wa jo, deelt d'Regierung d'Meenung datt dëst zu Konfusioun ka féieren?
5. Eng Rei europäesch Länner schaffe grad un enger legaler Basis wat d'Festleeë vun de prioritäre Bevëlkerungsgruppe fir d'Impfdosen ugeet. Schafft d'Regierung och un enger legaler Basis fir d'Verdeelee vun de Vaccine? Wann nee, aus wéi enge Grënn?

Här President, mir bidden lech eisen déifste Respekt unzehuelen.

**Jean-Marie Halsdorf**  
*Deputéierten*

**Martine Hansen**  
*Deputéiert*

**Claude Wiseler**  
*Deputéierten*





## RÉPONSE DE MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 janvier 2021

**Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement**

Service central de législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

**Concerne: Question parlementaire urgente n° 3381 du 5 janvier 2021 de  
Madame la Députée Martine Hansen, de Monsieur le Député Jean-  
Marie Halsdorf et de Monsieur le Député Claude Wiseler**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire urgente n° 3381 du 5 janvier 2021 de Madame la Députée Martine Hansen, de Monsieur le Député JeanMarie Halsdorf et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "stratégie de vaccination contre la Covid-19".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Paulette Lenert**

*Ministre de la Santé*





## RÉPONSE DE MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire urgente n° 3381 du 5 janvier 2021 de Madame la Députée Martine Hansen, de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "stratégie de vaccination contre la Covid-19".**

### **1. Kann d'Regierung d'Informatiounen aus dem uewe genannte Breif confirmeieren?**

De Gesondheitsministere ka bestätegen datt d' Association des Medecins et Medecins-Dentistes (AMMD) an de Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois (SPL) de 29. Dezember 2020 dem Direkter vun der Sante e Breit zoukomme gelooss hunn wou si weider Informatiounen zur Impfung vun den Dokteren, Zännokteren an Apdikter fuerderen.

Et sief bemierkt datt d'Representant'en vun der AMMD säit dem 26. Oktober 2020 regelmeisseg vum Gesondheitsministere consulteiert gi sinn am Zesummenhang mat den Aarbechten em d'Strategie vaccinale a sengem Deploiement. Doriwuer eraus war den Aarbechtsgrupp „Soins primaires“ vun der Krisencellule vum Gesondheitsministere och a permanentem Kontakt mat de Verrieder vun der AMMD.

Den 2. Dezember 2020 huet iwverdeems och eng Reunion zweschen Verrieder vum Gesondheitsministere, vun der Gesondheitsdirektioun, vun der AMMD a vum Haut-Commissariat a la Protection Nationale (HCPN) stattfonnt fir iwuer d'Organisatioun an der Bedeelegung vun den Doktere un der Impfkampagne ze schwätzen. D'Verieder vun der AMMD kruten dei grouss Prinzipien vun der Impfstrategie virgestallt an et ass doriwuer eraus och eng Conventioun ennerschriwwe ginn dei d'Matwierken vun den Dokteren souwuel an den Impfzentere wei och bei den Equipes mobiles am Kader vun der Impfkampagne regelt.

Ee Verrieder vun der AMMD war och bei all de Reunionen dobäi wou et em d'Organisatioun vun der Impfkampagne an de Maisons de soins an de CIPA'e gong. Eng lescht Reunion huet den 30. Dezember stattfonnt wou d'Verieder vun der AMMD dem Aarbechtsgrupp nach Froe stelle konnt-en dei alleguerten den Dag selwer nach beäntwert gi sinn.

D'Verieder vun de Spidolsapdikten sinn iwverdeems säit dem 11. November mat an d' Aarbechten rondrem d'Impfkampagne agebonnen ginn fir d'Organisatioun vun den Impfungen an de Spideeler, zesumme mat de Spidolsdirektiounen, ze coordineieren.

De 24. Dezember huet Division de la pharmacie et des médicaments vun der Gesondheitsdirektioun eng Circulaire un all Apdikter vum Terrain erausgescheckt, souwei och un hir Verrieder, un d'Prescripteuren, d'Dokteren an d'Grossistes-repartiteurs fir hinnen dei lescht Informatiounen bezüglech dem Comirnaty® Impfstoff ze ginn, a sie iwuer d' Autorisation de mise sur le marche conditionnelle, d'Indikatioun, d'Compositioun and d'Impfschema vum Vaccin ze informeieren. De Resume vun de Caractéristiques vum Produit an d'Notice vum Comirnaty® ware mat un deser Circulaire annexiert.

### **2. Wa jo, fir wat goufen des representativ Associatiounen aus dem Gesondheitsberäich nach net informiert an/oder consulteiert?**

Wei an der Äntwert op d'Fro 1 erkläert, ass et net richtig ze soen datt d'Acteuren aus dem Gesondheitsberäich net consulteiert gi sinn. Deen eischten Austausch mat den Acteuren aus dem Gesondheitsberäich huet schon am Oktober 2020 stattfonnt.

### **3. Deelt d'Regierung d'Meenung datt et imminent wichtig ass d'Haaptacteuren aus dem Gesondheitssecteur mat anzebannen, well och si et sinn dei no beim Patient kennen direkt Campagne fir d'Impfung maachen?**

D' Acteuren aus dem Gesondheitssecteur ginn als Multipliqueuren bzw. Ambassadeuren fir d'Impfung geint de COVID-19 ugesinn. Doweinst huet de Gesondheitsministere säit dem Ufank vun der Organisatioun em d'Impfkampagne dei verschidden Acteure mat abezunn.

Doriwuer eraus, fir d'Zilgrupp vun den Haaptacteuren aus dem Gesondheitssecteur ze informeieren an ze formeieren, goufen eng Rei Kommunikatiounsmesuren opgestallt, ennert anerem Webin-



## RÉPONSE DE MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ

aren, regelmeisseg virtuell Q&A-Sessions, wou ach Updates zur Impfstrategie an zu de Vaccinen kommunizeiert ginn, oder regelmeisseg Newsletteren. Zil ass et, des Grupp sou gutt ze informieren, dass si op Froe vu Patienten kompetent äntwere kennen an domat enger meiglecher Impfskepsis entgeint wierke kennen.

### **4. Kann d'Regierung bestätegen datt mei Gesondheetspersonal ugeschriwwe gouf wei iwwerhaapt Vaccine de Moment zur Verfügung stinn? Wa jo, deelt d'Regierung d'Meenung datt dest zu Konfusioun ka feieren?**

D'Impfstrategie dei d'Regierung de 4. Dezember 2020 presentieert huet gesäit 4 verschidden prioritär Gruppen vir dei fir eng Impfung a Fro kommen :

- d'Gesondheetsberufler an d'Personal aus de Spideeler;
- dei liberal Gesondheetsberufler;
- d'Personnal aus den Altersheemer souwei d'Personal vun de Reseaux d'aide et de soins; - d'Residenten aus den Altersheemer.

Bis haut sinn 9.750 Dosen Comirnaty®-Impfstoff zu Letzebuerg geliwwert ginn sau datt 4.875 Leit an enger eischer Phase mat desem Impfstoff kenne geimpft ginn (zweu Injeksiounen an engem Intervall vun 21 Deeg). Des Dosen ginn effektiv net duer fir all d'Leit aus de 4 uewe genannte Kategorien ze impfen. Pfizer/BioNTech huet sech awer dozou engageiert bis Enn Mäerz genuch Dosen ze liwweren fir 39.000 Persounen ze impfen. Bei des Dosen muss een awer och nach dei zousätzlech Dosen bärechnen dei vun anere Produzente wäerte geliwwert ginn, soubal des Vaccinen bis eng Zouloossung um europäesche Marche hunn.

Op Grand vum Avis vun der Ethikkommissioun vum 29. November 2020, huet d'Regierung festgehale, weinst der Penurie u verfügbaren Dosen an enger eischer Phase, d'Impfdosen en Fonktioun vun de Quantiteiten dei Letzebuerg no a no kritt op des 4 Kategorien vu Leit ze verdeelen. Des Verdeelung wäert proportionnell sinn ouni dei eng oder aner Kategorie dobäi ze privilegieieren.

### **5. Eng Rei europäesch Länner schaffe grad un enger legaler Basis wat d'Festlee vunde prioritäre Bevelkerungsgruppe fir d'Impfdosen ugeet. Schafft d'Regierung och un enger legaler Basis fir d'Verdeele vun de Vaccine? Wann nee, aus wei engeGrenn?**

Sou wei vill aner EU Länner och, huet Letzebuerg sech dofir entscheet d'Impfkampagne op Basis vun enger nationaler Impfstrategie z'organiseieren dei op Avis vun der nationaler Ethikkommissioun, op Avis vum Conseil superieur des maladies infectieuses an op Avis vun engem interministeriellen Aarbechtsgrupp vun der Regierung ugeholl ginn ass. Si huet sech iwweregens och un Impfstrategien vun anere Länner a vun der EU Commissioun, ECDC an OMS Recommandatiounen inspireiert. Am Moment ass et net ugeduecht dei prioritäre Bevelkerungsgruppen op enger legaler Basis festzehalen, ausser wat den Traitement vun Donneeen ubelaangt, dei en Relatioun mam Impfe sinn. Dei sinn am COVID Gesetz geregelt.



## AMMD – TABLEAU SYNOPTIQUE DES TARIFS NON CONVENTIONNÉS AVEC LA CNS



ASSOCIATION DES MÉDECINS  
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg

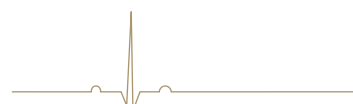
Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: 25122/20/e

Tableau synoptique des tarifs NON conventionnés avec la CNS

Code	Objet	Période à partir de 01.01.2020
I	Indice coût de vie officiel	834.76
II	Valeur de la lettre-clé de la nomenclature des médecins	4.2664
III	Indice tarifs médicaux conventionnels	1517.52
2.01	Certificat permis de séjour pour <b>étrang. hors U.E.</b> Examen clinique	40.50
2.012	Examen radiographique thorax	28.40
2.013	Location app. avec cliché thoracique	13.95
2.03	<b>Vaccination B.C.G</b>	5.45
2.04	Examen <b>scolaire</b> - bilans de santé - bilans de santé + certificat - bilan examen de santé bucco-dentaire	18.86 25.63 8.79
2.051	Médecine sportive - examen médical	54.10
2.052	Vacation ( ne pas confondre avec 3.091 )	68.80
2.053	Taux horaire	131.30
2.03	Cons. arbitr. ass. soc. Expert - vacat.	68.90
3.04	Cons. sup. ass. soc. suivant vacations	68.90
3.06	<b>Compagnies d'assurances</b>	
3.06 a)	Petit rapport	67.25
3.06 b)	Grand rapport	112.25
3.091	Vacation <b>Exp. Justice</b> Justice	57.00
3.092	Consultation id	116.00
3.093	Visite id	116.00
3.094	Prise de sang id	37.00
	à partir du 15.10.05 entre 22 à 7 heures, dimanche et jours fériés majoration de 50%. Cumul 3.092 ou 3.093 avec 3.094 possible	
3.098	km pour expertise et réquisition	0.30
3.12	<b>Permis de conduire</b>	65.00
3.13	Examen pour <b>naturalisation</b>	66.00
3.14	Examen pour <b>personnes handicapées</b>	15.85
3.151	<b>Certificat médical = taux à titre indicatif</b>	19.36 - 38,58
3.152 a)	Rédaction rapport de 1-2 pages	50.98 - 96,63
3.152 b)	Rédaction rapport de 2-4 pages	146.84 - 193.25
4.011	Cours pour personnel paraméd. ( privé )	96.70







## AMMD – TABLEAU SYNOPTIQUE DES TARIFS NON CONVENTIONNÉS AVEC LA CNS

### NOTE D'INFORMATION

#### CONCERNANT LE TABLEAU SYNOPTIQUE DES TARIFS NON CONVENTIONNÉS AVEC LA CNS

Chers membres,

Suite aux modifications apportées à certains actes de la nomenclature des médecins, applicables à partir du 01/01/2021, nous vous informons que la deuxième page du tableau synoptique n°80 doit en conséquence être modifiée.

Les tarifs non conventionnés restent inchangés et seront adaptés en cas de déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire.



Vous partagez la philosophie et les valeurs du Planning Familial ?

**Vous êtes médecin gynécologue obstétricien ou médecin généraliste titulaire du DIU de gynécologie obstétrique (ou similaire) ?**

**Le Planning Familial recrute**

**à durée indéterminée – 8 à 24 heures par semaine- dès que possible**

(Poste conventionné auprès du Ministère de la Santé)

#### Profil requis :

- Expérience professionnelle en gynécologie et échographie
- Intérêt pour la défense des thématiques portées par le Planning Familial
- Sens de l'écoute, aisance relationnelle, empathie et qualité de communication avec un public multiculturel et un public jeune
- Goût pour le travail en équipe
- Dynamisme, sens de l'initiative
- Connaissance de la langue française indispensable, pratique du luxembourgeois et / ou de l'allemand- langues anglaise et portugaise fortement appréciées

#### Points forts :

- Des horaires attractifs et sans garde
- De nombreux avantages statutaires
- Des opportunités de collaboration avec les institutions de recherche nationales
- Des facilités de formation continue
- Une collaboration transversale ouverte avec une équipe pluridisciplinaire
- Un cadre de travail agréable et des équipements performants

Créée en 1965, le Planning Familial est une association dynamique et engagée, financée par une convention avec le Ministère de la Santé. Le Planning Familial est toujours en évolution, démarche qualité, projet européen, projet de formation de professionnel.le.s, gestion du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et Sexuelle (CeSAS). En 2019, les médecins ont presté 8.715 consultations pour 2.513 patient-e-s de tous âges, origines géographiques, ethniques et sociales, etc.

L'équipe pluridisciplinaire de 34 personnes rassemble actuellement 6 médecins.

Si cette annonce vous intéresse, merci de prendre contact avec le Planning Familial et/ou d'adresser votre candidature à l'attention de :

**Madame la Directrice Catherine Chery et de Madame Brigitte Marchand, directrice médicale** • 6, rue de la Fonderie L-1531 Luxembourg.

E-mail : [personnel@planning.lu](mailto:personnel@planning.lu) • Tél. : (+35)2 48 59 76 70 • Site : [www.planning.lu](http://www.planning.lu)



# HÔPITAUX DE GARDE – JANVIER / FÉVRIER / MARS 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
Direction de la Santé

## Région Sud:

Tous les jours, 24/24 h

Centre hospitalier Emile Mayrisch – site Esch

## Région Nord:

Tous les jours, 24/24 h

Centre Hospitalier du Nord – Hôpital St. Louis Ettelbruck

## Région Centre: de 07:00 heures le premier jour à 07:00 heures le lendemain

**HK** Hôpital Kirchberg  
9, rue Edward Steichen, Kirchberg

**CHL** Centre Hospitalier de Luxembourg  
4, rue Barblé, Lux-Ville

**HK+CHL** HK 07:00 - 19:00 et CHL 19:00 - 07:00

Janvier				Février				Mars						
		7h	17h	19h	7h			7h	17h	19h	7h			
ven	01	CHL		HK	lun	01	CHL							
sam	02	HK			mar	02	HK + CHL	HK		mar	02	HK + CHL	HK	
dim	03	HK			mer	03	CHL							
lun	04	CHL				jeu	04	HK + CHL	HK		jeu	04	HK + CHL	HK
mar	05	HK + CHL	HK		ven	05	HK		CHL	ven	05	HK		CHL
mer	06	CHL				sam	06	CHL		sam	06	CHL		
jeu	07	HK + CHL	HK		dim	07	CHL		dim	07	CHL			
ven	08	HK		CHL	lun	08	HK + CHL	HK		lun	08	HK + CHL	HK	
sam	09	CHL			mar	09	CHL							
dim	10	CHL			mer	10	HK + CHL	HK		mer	10	HK + CHL	HK	
lun	11	HK + CHL	HK		jeu	11	CHL							
mar	12	CHL				ven	12	CHL		HK	ven	12	CHL	HK
mer	13	HK + CHL	HK		sam	13	HK		sam	13	HK		HK	
jeu	14	CHL				dim	14	HK		dim	14	HK		HK
ven	15	CHL		HK	lun	15	CHL							
sam	16	HK			mar	16	HK + CHL	HK		mar	16	HK + CHL	HK	
dim	17	HK			mer	17	CHL							
lun	18	CHL				jeu	18	HK + CHL	HK		jeu	18	HK + CHL	HK
mar	19	HK + CHL	HK		ven	19	HK		CHL	ven	19	HK		CHL
mer	20	CHL				sam	20	CHL		sam	20	CHL		
jeu	21	HK + CHL	HK		dim	21	CHL		dim	21	CHL			
ven	22	HK		CHL	lun	22	HK + CHL	HK		lun	22	HK + CHL	HK	
sam	23	CHL			mar	23	CHL							
dim	24	CHL			mer	24	HK + CHL	HK		mer	24	HK + CHL	HK	
lun	25	HK + CHL	HK		jeu	25	CHL							
mar	26	CHL				ven	26	CHL		HK	ven	26	CHL	HK
mer	27	HK + CHL	HK		sam	27	HK		sam	27	HK		HK	
jeu	28	CHL				dim	28	HK		dim	28	HK		HK
ven	29	CHL		HK					lun	29	CHL			
sam	30	HK							mar	30	HK + CHL	HK		
dim	31	HK							mer	31	CHL			



## ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B4450 DU 31/12/2020	<b>Docteur Mariana VASCONCELOS CUNHA VIANA DE CASTRO</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 9 juillet 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4451 DU 31/12/2020	<b>Docteur Joffrey STREIFF</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 23 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4452 DU 31/12/2020	<b>Docteur Vincent ARBEILLE</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4453 DU 31/12/2020	<b>Docteur Hugo André CORREIA DA COSTA</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4454 DU 31/12/2020	<b>Docteur Remy Mohammad MAZYAD</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4455 DU 31/12/2020	<b>Docteur Manuel VIEHMANN</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4456 DU 31/12/2020	<b>Docteur Nicolas CHATEAU</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4457 DU 31/12/2020	<b>Docteur Gilles LEBRUN</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4458 DU 31/12/2020	<b>Docteur Jenny LOPES</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4459 DU 31/12/2020	<b>Docteur Bénédicte SCHMIT</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4460 DU 31/12/2020	<b>Docteur Horst VIEHMANN</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4461 DU 31/12/2020	<b>Docteur Jamal JABR</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4462 DU 31/12/2020	<b>Docteur Roberta SARDO</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4463 DU 31/12/2020	<b>Docteur Katia SIMON</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4464 DU 31/12/2020	<b>Docteur Nadine EL RAMADAN</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4465 DU 31/12/2020	<b>Docteur Maria Inmaculada SANCHEZ LOPEZ</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste spécialiste en orthodontie le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4466 DU 31/12/2020	<b>Docteur Anne SCHNEIDER</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4467 DU 31/12/2020	<b>Docteur Gauthier VICENTINI</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4468 DU 31/12/2020	<b>Docteur Charlotte LAMMAR</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 26 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4469 DU 31/12/2020	<b>Docteur Sabrina MACHADO PINTO</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 26 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4470 DU 31/12/2020	<b>Docteur Benjamin MATEOS</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 26 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4471 DU 31/12/2020	<b>Docteur Eniko UDVARDY</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 26 octobre 2020



## ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B4472 DU 31/12/2020	<b>Docteur Pierre BECKER</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4473 DU 31/12/2020	<b>Docteur Israa HARIRI</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4474 DU 31/12/2020	<b>Docteur Lucien MAATOUK</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4475 DU 31/12/2020	<b>Docteur Philippe TREIB</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4476 DU 31/12/2020	<b>Docteur Osvaldo ALMEIDA DA SILVA</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4477 DU 31/12/2020	<b>Docteur Joénice CHASME</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4478 DU 31/12/2020	<b>Docteur Serge RICART</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4479 DU 31/12/2020	<b>Docteur Josephine TIETJE</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 16 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4480 DU 31/12/2020	<b>Docteur Luigina PIERNERA PALMIERI</b> , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 18 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4481 DU 31/12/2020	<b>Docteur Aude LOBSTEIN</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4482 DU 31/12/2020	<b>Docteur Christophe ROTHMANN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4483 DU 31/12/2020	<b>Docteur Marie-Noëlle VIDAL</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4484 DU 31/12/2020	<b>Docteur Joana SIMOES DA SILVA</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4485 DU 31/12/2020	<b>Docteur Joana Maria GARCIA PINTO DE CARVALHO</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4486 DU 31/12/2020	<b>Docteur Flavien GIRARD</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4487 DU 31/12/2020	<b>Docteur Nerverla MARCIC</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 26 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4488 DU 31/12/2020	<b>Docteur Luc WEIDNER</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4489 DU 31/12/2020	<b>Docteur Pascal BODENES</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4490 DU 31/12/2020	<b>Docteur Maurine GRAAS</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4491 DU 31/12/2020	<b>Docteur Nadine STAR</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4492 DU 31/12/2020	<b>Docteur Mohamed BEN MANSOUR</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 23 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4493 DU 31/12/2020	<b>Docteur Margaux GIRARD</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4494 DU 31/12/2020	<b>Docteur Julien MAGRIN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 3 décembre 2020



## ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B4495 DU 31/12/2020	<b>Docteur Kamel DERAMCHIA</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4496 DU 31/12/2020	<b>Docteur Tom MEYERS</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4497 DU 31/12/2020	<b>Docteur Romain KIMMEL</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 16 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4498 DU 31/12/2020	<b>Docteur Burckhardt MUSCHALIK</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 24 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4499 DU 31/12/2020	<b>Docteur Marie LEONHARD</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 28 septembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4500 DU 31/12/2020	<b>Docteur Jessica CHRISTIAN</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4501 DU 31/12/2020	<b>Docteur Sébastien GRANDFILS</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4502 DU 31/12/2020	<b>Docteur Marc SCHMIT</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénéréologie le 8 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4503 DU 31/12/2020	<b>Docteur Sylvie BECKER</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en santé publique et médecine sociale le 15 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4504 DU 31/12/2020	<b>Docteur M'Hamed BOUMADANI</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie générale le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4505 DU 31/12/2020	<b>Docteur Geoffrey COLIN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiodiagnostic le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4506 DU 31/12/2020	<b>Docteur Bob EDON</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4507 DU 31/12/2020	<b>Docteur Nellya GALIEVA</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4508 DU 31/12/2020	<b>Docteur Michel KOHNEN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en biologie clinique le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4509 DU 31/12/2020	<b>Docteur Valeira TAURISANO</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4510 DU 31/12/2020	<b>Docteur Marek WITKOWSKI</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anatomie pathologique le 23 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4511 DU 31/12/2020	<b>Docteur Jeries AL GHISHAN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiodiagnostic le 26 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4512 DU 31/12/2020	<b>Docteur Sascha BASTIAN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en cardiologie le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4513 DU 31/12/2020	<b>Docteur Sascha BASTIAN</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4514 DU 31/12/2020	<b>Docteur Massalou Agbandaho Geneviève BLAKIME</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine physique réadaptation le 12 novembre 2020



## ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B4515 DU 31/12/2020	<b>Docteur Frédéric DE RYDT</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4516 DU 31/12/2020	<b>Docteur Christian GEMMEL</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en cardiologie le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4517 DU 31/12/2020	<b>Docteur Bianca KOHNEN</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4518 DU 31/12/2020	<b>Docteur Romain LAURENT</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie pédiatrique le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4519 DU 31/12/2020	<b>Docteur Fabienne PETERS</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine du travail le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4520 DU 31/12/2020	<b>Docteur Maria Del Pilar SABIN DOMINGUEZ</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en oncologie médicale le 12 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4521 DU 31/12/2020	<b>Docteur Anne-Lorraine BOUQUIAUX</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie thoracique le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4522 DU 31/12/2020	<b>Docteur Charl Rafael MACEDO DA SILVA</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste de médecin spécialiste en médecine nucléaire le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4523 DU 31/12/2020	<b>Docteur Bernard RIVIERE</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en pédiatrie le 20 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4524 DU 31/12/2020	<b>Docteur Denis CHAPUIS</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation le 30 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B4525 DU 31/12/2020	<b>Docteur Clotilde SAIE</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en endocrinologie le 30 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B14 DU 05/01/2021	<b>Docteur Alexis DAUPHIN</b> , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 6 novembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B15 DU 05/01/2021	<b>Dr Christine GASPARD</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine nucléaire le 27 août 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B16 DU 05/01/2021	<b>Dr Tatiana WELSCH</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 27 août 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B17 DU 05/01/2021	<b>Dr Christophe SCHROEDER</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiologie le 2 octobre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B116 DU 07/01/2021	<b>Dr Laura DEBEN</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 24 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B117 DU 07/01/2021	<b>Dr Henry Orlando GARBEY GAINZA</b> , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 24 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B118 DU 07/01/2021	<b>Dr Sarah HENDRIKS</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie plastique le 24 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B119 DU 07/01/2021	<b>Dr Debora VITTORE</b> , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurologie le 24 décembre 2020



## SONT DEVENUS MEMBRES

Madame le Docteur ALGRANTI Maud	<b>Médecin-dentiste</b>	45 route de Diekirch L-7220 WALFERDANGE
Monsieur le Docteur ALLAMI Jalil	<b>Médecin spécialiste en ophtalmologie</b>	33 allée Scheffer L-2520 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur AMZEL Henoch	<b>Médecin-dentiste</b>	18 place norbert metz L-4239 ESCH/ALZETTE
Madame le Docteur ARAKELYAN Agnessa	<b>Médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique</b>	68 avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur BENKHADRA Farid	<b>Médecin spécialiste en biologie clinique</b>	12 rue de la Chapelle L-8017 STRASSEN
Madame le Docteur BRATULESCU Mariana	<b>Médecin-dentiste</b>	2A rue Joseph Leydenbach L-1947 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur DAUPHIN Alexis	<b>Médecin-dentiste</b>	61 route de Longwy L-8080 BERTRANGE
Madame le Docteur KIHN Emilie	<b>Médecin généraliste</b>	2 an Arzemt L-3928 MONDERCANGE
Monsieur le Docteur KNICK Kevin	<b>Médecin-dentiste</b>	21 rue Wenkel L-5577 REMICH
Monsieur le Docteur KRISCHEK Boris	<b>Médecin spécialiste en neuro-chirurgie</b>	HRS - 9 rue E. Steichen L-2540 LUXEMBOURG
Madame le Docteur FAURE Hélène	<b>Médecin spécialiste en pédiatrie</b>	21 route de Luxembourg L-3253 BETTEMBOURG
Madame le Docteur FERREIRA Joana	<b>Médecin-dentiste</b>	27 rue de la garde L-6440 ECHTERNACH
Monsieur le Docteur HENCKS Michel	<b>Médecin spécialiste en pédiatrie</b>	Maison médicale - 5 rue E. Steichen L-2540 LUXEMBOURG
Madame le Docteur IOVINO Alessandra	<b>Médecin spécialiste en cardiologie</b>	18 avenue de la gare L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
Madame le Docteur LASOTA Monique	<b>Médecin-dentiste</b>	25 rue des Capucins L-1313 LUXEMBOURG
Madame le Docteur LEONHARD Marie	<b>Médecin spécialiste en ophtalmologie</b>	3A Val Sainte-Croix L-1371 LUXEMBOURG
Madame le Docteur MARAQA Tasnim	<b>Médecin-dentiste</b>	3 rue des Romains L-7264 HELMSANGE
Madame le Docteur MARAQA Fayza	<b>Médecin-dentiste</b>	7 rue Federspeil L-1512 LUXEMBOURG
Madame le Docteur MELLINA Linda	<b>Médecin spécialiste en médecine interne</b>	17 avenue Charlotte L-4530 DIFFERDANGE
Madame le Docteur MEIRELES DE LIMA Sara Filipa	<b>Médecin-dentiste</b>	4-6 avenue de la Gare L-1610 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur NOETZEL Nicolas	<b>Médecin-dentiste</b>	177A route de Trèves L-6940 NIEDERANVEN
Monsieur le Docteur PASCOLINI Luca	<b>Médecin-dentiste</b>	177A route de Trèves L-6940 NIEDERANVEN
Madame le Docteur PITTARA Theodora	<b>Médecin généraliste</b>	15 quartier de l'Eglise L-4987 SANEM



## SONT DEVENUS MEMBRES

Madame le Docteur RINNEBERG Sylvia	<b>Médecin généraliste</b>	34 route de l'Europe L-5531 REMICH
Madame le Docteur SLOBODOVA Zuzana	<b>Médecin généraliste</b>	41 avenue de la gare L-1611 LUXEMBOURG
Madame le Docteur STEIL Charlotte	<b>Médecin-dentiste</b>	24 avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur TORRESANI Laurent	<b>Médecin généraliste</b>	22 op der Gewan, L-8368 STEINFORT
Monsieur le Docteur UDVARDY Enikő	<b>Médecin-dentiste</b>	12 rue Principale L-9168 MERTRIG
Madame le Docteur VIDAL Marie- Noëlle	<b>Médecin généraliste</b>	38-40 rue Sainte Zithe L-2763 LUXEMBOURG





ANNONCES	
<b>A LOUER</b>	<b>Luxembourg.</b> Nouvelle création d'un centre médical, cherche pour collaboration : médecins, kinésithérapeutes dipl. et/ou osthéopathes, psychologues, thérapeutes, nutritionnistes, orthophonistes pour la réalisation d'un centre médical au Luxembourg. Possibilité de louer des cabines/cabinets de tailles différentes. Pour plus de renseignements : 621 396 866 ou par mail : <a href="mailto:agence_muller_sandy@hotmail.com">agence_muller_sandy@hotmail.com</a>
<b>A LOUER</b>	<b>Ettelbrück.</b> Local rénové pour profession de santé et pluridisciplinaire. Pour plus d'informations contactez moi par E-mail : <a href="mailto:c.vocare@gmail.com">c.vocare@gmail.com</a> ou GSM : +33 665 179 535
<b>A LOUER</b>	Groupe médical pluridisciplinaire depuis 2014 à <b>Limpertsberg</b> (Médecine esthétique, angiologie, et médecine dentaire) loue deux cabinets dentaire moderne disposant d'un fauteuil, d'une radiographie panoramique et d'une salle de stérilisation, soit un équipement de pointe dans un cadre agréable et dynamique. Les consommables, l'assistante dentaire sont à la charge du dentiste. Possibilité de bénéficier du secrétariat médical (Prise des rendez-vous) du groupe. Tél. 26 20 11 90 E-mail : <a href="mailto:gm.pasteur.lux@gmail.com">gm.pasteur.lux@gmail.com</a>
<b>A LOUER</b>	<b>Au centre d'Ettelbruck.</b> Cabinet de dermatologie d'une superficie de 204.46 m <sup>2</sup> , très bien situé, au 2ème étage avec ascenseur, totalement équipé, avec parking, comprenant un hall d'entrée et une réception, une salle d'attente, 5 salles de consultation, 1 salle d'op (pour petites interventions), une salle pour UV Thérapie, 2 WC, une petite cuisine, une cave. Patientèle agréable et fidèle. Possibilité de bénéficier du secrétariat médical existant. Disponibilité immédiate. Ecrire la rédaction du corps médical sous chiffre N°110 E-mail : <a href="mailto:secretariat@ammd.lu">secretariat@ammd.lu</a>
<b>A LOUER</b>	<b>Luxembourg-ville.</b> Cabinet dentaire avec 3 salles de soins, complètement équipées. Tél 661 435 582
<b>A LOUER</b>	<b>Esch-sur-Alzette.</b> Cabinet médical d'une superficie de 85m <sup>2</sup> , situé au rez-de-chaussée, en plein centre d'Esch/Alzette (à proximité du parking de l'hôtel de ville), comprenant un hall d'entrée et une réception, un bureau, une salle d'attente (peut convenir en tant que 2ème salle de consultation), une petite pièce d'archives, 2 WC séparés, une grande cave de 20m <sup>2</sup> . Disponibilité immédiate (rénovation possible). Loyer à discuter. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez me joindre au 621 197 165 ou encore par E-mail <a href="mailto:nadia.ketfi@gmx.com">nadia.ketfi@gmx.com</a>
<b>A LOUER</b>	<b>Niederkorn.</b> Location d'un cabinet médical de 103m <sup>2</sup> situé 19 rue des Ecoles. Merci de me contacter 621 189 738 ou 26 65 27 27
<b>LOCAL A PARTAGER</b>	<b>Dans la commune de Dudelange.</b> Praticienne en réflexologie plantaire en activité à Luxembourg depuis 2014, recherche un local à partager à temps partiel à partir du 02/04/2021. Merci de me contacter au 661 197 242 ou bien par mail <a href="mailto:contact@lepiedanstousesetats.com">contact@lepiedanstousesetats.com</a>
<b>REPRISE DE CABINET</b>	Recherchons cabinet généraliste à céder à Luxembourg ou grande périphérie avec accompagnement du cédant quelques mois. Tél : 00 32 49 557 40 65
<b>REPRISE DE CABINET</b>	Cherche cabinet dentaire à reprendre orientation paro-implanto-prothèse-esthétique de qualité. Démarche qualité en place appréciée. Achat des locaux envisageable. Situation Luxembourg-centre avec parkings et stationnements à proximité. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°100 E-mail <a href="mailto:secretariat@ammd.lu">secretariat@ammd.lu</a>
<b>A VENDRE</b>	Une table d'examen, un fichier DIN A5 couleur blanc cassé (stahl-karteischränk 3 Schübe, 3 Bahnen) et un fichire A4 couleur gris clair (Bisley Karteischränk, 2 Schübe für Hängeregister). Me contacter E-mail <a href="mailto:scholl.charles@gmx.net">scholl.charles@gmx.net</a>
<b>A VENDRE</b>	<b>Région Sud du Luxembourg.</b> Médecin-dentiste, recherche pour cause de départ en retraite, repreneur pour cabinet en activité. Pour tout renseignement écrire à <a href="mailto:cabinetdentaireinfo34@gmail.com">cabinetdentaireinfo34@gmail.com</a>
<b>A VENDRE</b>	Je vends l'inventaire d'un cabinet dentaire. Il s'agit de deux unités (chaises) dentaires, un système de radiographie fixe, deux tables de travail avec tiroirs, deux plafonniers, des différents instruments et outils, machine ultrasonique pour nettoyage, soudeuse de sachets stériles, autoclave LISA et d'autres accessoires pour un cabinet. Prix : 55 0000 euros à discuter E-mail : <a href="mailto:vernes.t90@gmail.com">vernes.t90@gmail.com</a>
<b>A VENDRE</b>	Orthophos XG 3D ready avec Ceph en parfait état (année de fabrication 2013), pour cause d'acquisition nouvelle. Prix 15 000 euros à discuter. Pour tout renseignement : Tél. 56 74 87 Fax 56 33 32
<b>A VENDRE</b>	<b>Esch-sur-Alzette.</b> Cabinet dentaire à céder. 2 fauteuils. Orthopantomogramme. Contact par E-mail : <a href="mailto:mazdahwcx@gmail.com">mazdahwcx@gmail.com</a>



ANNONCES	
<b>RECHERCHE ASSOCIE/ASSOCIEE</b>	<b>Mamer.</b> Centre médical avec deux médecins généralistes cherche un/une associé/associée pour compléter son équipe. Langue Luxembourgeoise indispensable. E-mail : fischer@cm-mamer.lu
<b>RECHERCHES COLLABORATEURS</b>	<b>Localisation Luxembourg Centre et Est.</b> Cabinet pluridisciplinaire Médecine Esthétique & Médecine Dentaire cherche collaborateurs : médecin dentiste omnipraticien, orienté traitement global et collage, endodontiste exclusif, orthodontiste exclusif, médecin Esthétique, médecin Nutritionniste, Chirurgie plastique, cadre de travail agréable & dynamique, traitement globaux, équipement de pointe; excellence dans le travail exigée. Jeunes confrères acceptés sous condition d'une envie de formation continue en parallèle et d'une formation initiale suffisante. Merci d'envoyer votre CV, des cas cliniques iconographiés sont un plus. Poste disponible de suite avec une activité déjà existante. Contact aab.clinic@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR</b>	<b>Mondercange.</b> Jeune médecin généraliste recherche collaborateur pour reprise d'un cabinet médical de 2 médecins à partir de juin 2021. Merci de me contacter par E-mail : emilie.kihn@hotmail.com ou téléphone 691 219 003
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	Le <b>Centre Médical Rollingergrund</b> , cherche un jeune médecin (f/m) pour compléter l'équipe. Prière d'envoyer un CV par E-mail : info@cmr.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	Médecin-dentiste diplômée en 2007, exerçant depuis plus de trois ans en région parisienne et disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, recherche collaboration à temps plein ou partiel. E-mail : mariana.stoma@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	<b>Steinfurt.</b> Cabinet médical dans tout nouveau centre médical recherche un médecin. Cabinet lumineux au RDC. Salle d'attente, accès et parking aisé, kitchenette. Espace convivial pour les professionnels et les patients. 1600 à 1800 euros par mois toutes charges comprises pour occupation temps plein. Possibilités d'occupation à la journée. E-mail : accueil@centremedicalsteinfurt.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontie), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, cherche à intégrer un cabinet pour une future collaboration ou à reprendre un cabinet déjà existant. Tél : 0049/170 183 50 60. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°108 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	Médecin-dentiste, avec plusieurs années d'expérience et autorisation d'exercer au Luxembourg, dans les domaines de la dentisteries pédiatrique, (orthodontie pédiatrique et adulte), chirurgie buccale, pathologie buccale, réhabilitation buccale et esthétique, recherche une collaboration. Langues parlées : portugais, français, anglais, espagnol et italien. Vous pouvez me contacter par E-mail : susanaoliv2010@gmail.com Tél. : 917 304041
<b>RECHERCHE COLLABORATION</b>	Cabinet dentaire (omnipraticque et implantologie) à Luxembourg-ville, cherche collaboration (omnipraticque) avec une reprise ultérieure. E-mail shatzich@pt.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	<b>Luxembourg-Kirchberg.</b> Cabinet dentaire recherche consoeur/confrère pour collaboration pour 2 jours par semaine. Poste disponible à partir de février 2021. Merci d'adresser votre CV à cabinetdentaireberlin@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES</b>	<b>Luxembourg-ville.</b> Cabinet dentaire moderne, cherche un médecin-dentiste désirant s'associer, sous-louer partie ou totalité d'un cabinet dans l'hyper Centre de Luxembourg (proche boulevard Royal et parking Monterey). Me contacter par courriel uniquement sur europe@pt.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES</b>	<b>Luxembourg Gare.</b> Cabinet dentaire équipé de deux fauteuils, radiographie panoramique et d'un cadre de travail agréable et moderne cherche médecin-dentiste h/f pour intégrer équipe. Temps partiel à convenir. Omnipraticque et toute spécialité est un atout (parodontologie, implantologie). Langues exigées : français, anglais. Toute autre langue supplémentaire est un atout. Envoyer CV : m_matiz@hotmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES</b>	<b>Luxembourg.</b> Cause départ à l'étranger, cabinet dentaire pluridisciplinaire situé à Merl, recherche un/une spécialiste en endodontie exclusive sous microscope, disposant d'une autorisation d'exercer. Cadre de travail moderne et dynamique. Poste à pourvoir de suite. Merci d'envoyer votre CV par E-mail : dr.remipoiret@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES</b>	<b>Est du Pays.</b> Cabinet dentaire cherche collaborateur/collaboratrice. Connaissance des langues française, allemande et luxembourgeoise souhaitable. E-mail : dentiste.est@gmail.com



ANNONCES	
<b>RECHERCHE REMPLACANT(E) OU COLLABORATEUR (TRICE)</b>	Cabinet médico-dentaire situé à 3 Klm de la gare de Luxembourg-ville, recherche collaborateur/trice sérieux(e), motivé(e), dynamique et accueillant(e) pour remplacement de congé de maternité de mi-mars à mi-août 2021. Objectif à long terme : conversion du remplacement en collaboration au sein de l'équipe. Langues parlées : français et anglais exigés. Toute autre langue est un plus. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°119 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR</b>	<b>Mersch.</b> Cabinet Dentaire pluridisciplinaire et bien équipé, cherche médecin-dentiste omnipraticien pour une collaboration de 2 jours/semaine. Cabinet très agréable et moderne avec 3 fauteuils. Contacter par mail. cdaj.med@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR</b>	<b>Région Nord.</b> Cabinet dentaire, recherche médecin-dentiste omnipraticien comme collaborateur. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre 101 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	Cabinet dentaire, <b>situé à 5 minutes du centre ville</b> , cherche consoeur/confrère omnipraticien (ne) pour collaboration à temps partiel ou complet à convenir, dans un cabinet moderne. Disposant de deux fauteuils équipés de nouvelles technologies. Tél : 28 77 22 24
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	<b>Luxembourg-Centre.</b> Cabinet Ophtalmologique recherche un collaborateur, collaboratrice. Cabinet établi depuis de nombreuses années. Tél. : 621 756 105 ou E-mail : CabinetOphtalmologique@gmail.com
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	<b>Luxembourg-ville.</b> Cabinet dentaire cherche collaborateur/collaboratrice, dynamique et motivé/motivée pour intégrer équipe. Poste existant, temps partiel ou complet à convenir. Cabinet très agréable, bien équipé, 3 fauteuils, 1 salle de chirurgie, omnipraticien et toute spécialité bienvenue. Langue étrangère souhaitée. Contact : achauvelot@hotmail.fr
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR OU COLLABORATRICE</b>	<b>Luxembourg-ville.</b> Cabinet dentaire qui ouvrira ses portes prochainement à Luxembourg-ville, cherche collaborateur/collaboratrice, omnipraticien ou spécialiste pour rejoindre l'équipe à compter de mars/avril 2021. Le cabinet sera pourvu de 2 fauteuils, et de tout l'équipement nécessaire à une pratique moderne et à un environnement de travail agréable. Merci d'écrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre 111 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	<b>Situé au Centre-ville Luxembourg.</b> Cabinet dentaire jeune et dynamique, cherche orthodontiste exclusif à mi-temps pour compléter son équipe. Langues parlées de préférence : français, luxembourgeois, anglais. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 102 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE</b>	<b>Luxembourg-ville</b> situé avenue de la liberté. Cabinet médical, recherche Dermatologue pour association. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 104 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE COLLABORATION/ REMPLACEMENT</b>	Médecin généraliste français avec expérience de 3 ans dans services d'urgences, résidente et disposant de l'autorisation d'exercer, recherche collaboration ou remplacement. Disponible immédiatement. CV disponible sur demande. margaux.gb@wanadoo.fr
<b>RECHERCHE REMPLACANT</b>	Cherche confrère (médecin neurologue) comme remplaçant/collaboration (flexibilité dans la durée et temps partiel possible). Cabinet au Centre Médical Hesperange. Contacter : info@cmhesper.lu
<b>RECHERCHE REMPLACANT/ REMPLACANTE</b>	Maison Médicale au <b>Sud de Luxembourg.</b> Cherche médecin généraliste ou interniste (m/f) pour remplacement de congé de maternité/parental (au moins 7 mois) à partir de février/mars 2021. Objectif à long terme : conversion du remplacement en collaboration svp contacter martine.lahier@medikayl.lu
<b>RECHERCHE REMPLACEMENT/ COLLABORATION</b>	Médecin généraliste doctorat, disposant de l'autorisation d'exercer et d'expérience en cabinet au Luxembourg, recherche missions de remplacements. Langues parlées français, luxembourgeois, allemand, anglais. Collaboration long terme ou installation future envisageables. E-mail torresani.laurent.med@gmail.com GSM 691 800 770 ou 691 124 412. Références sur demande
<b>RECHERCHE REMPLACEMENTS</b>	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontie), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, recherche à faire des remplacements sur une longue durée. Tél: 0049/170 183 50 60. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°107 E-mail secretariat@ammd.lu



ANNONCES	
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	Cabinet dentaire jeune et dynamique recherche une assistante pour 30-40h/semaine en contrat indéterminé. Le but est de créer un projet à long terme dans une bonne ambiance professionnelle. Langue souhaitée : français et anglais. Toutes autres langues est un plus. Ecrire auprès de la rédaction du corps médical e-mail : secretariat@ammd.lu sous chiffre 115
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	<b>Sud du Pays.</b> Cabinet dentaire recherche assistant(e) dentaire expérimenté(e) : assistance au fauteuil, stérilisation, accueil, facturation, gestion de stock. Langues souhaitées : Luxembourgeois, français, allemand, anglais. Horaires et salaire à définir. Poste disponible immédiatement ou à convenir. Envoyez votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous chiffre n°106 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	Cherche assistante-dentaire expérimentée 4 jours/semaine à partir du 01/01/2021. Dr Annick Plein. Ettelbruck. E-mail : pleina@pt.lu
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	Poste de secrétaire vacant 20-40h/semaine, CDI, langues exigées : luxembourgeois, français, anglais, cabinet de médecine générale et spécialisée. Si intérêt envoyez votre CV par mail : info@cmhesper.lu www.cmhesper.lu
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg-ville.</b> Cabinet de dermatologie, recherche secrétaire médicale mi-temps, formée en tant qu'assistante médicale. Ecrire auprès de la rédaction du Corps médical E-mail secretariat@ammd.lu sous chiffre 103
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	Médecin-dentiste, recherche assistante dentaire pour contrat plein temps. Envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à l'adresse secretariat@ammd.lu sous chiffre 105
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	L'association radiologique de la Zithaklinik, recherchons une secrétaire pour la prise de rdv et de la facturation de notre association. Une bonne maîtrise du luxembourgeois, français et éventuellement anglais est indispensable. Le poste est disponible à partir de début janvier 2021.Veuillez écrire à contact@zitha.radiologie.lu et smiton-tour@me.com
<b>OFFRE D'EMPLOI</b>	Recherche assistante dentaire & assistante de direction polyvalente et indépendante, pour un temps plein. Ce poste à pourvoir immédiatement. Pour secrétariat, administratif, stérilisation, gestion des stocks ainsi qu'aide opératoire et assistance au fauteuil. Langues souhaitées : luxembourgeois, allemand, français, toute autre langue serait un plus. Envoyer CV et lettre de motivation. E-mail : aab.clinic@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg- ville et toutes les régions alentours de Luxembourg-ville (+/- 15 klm).</b> Dame de nationalité luxembourgeoise, passionnée par le métier d'assistante dentaire, très motivée, fiable, organisée et de présentation soignée, cherche emploi pour un tel poste à plein temps. Formation d'assistante dentaire IRS. Bonne maîtrise des langues, luxembourgeois, français, anglais et allemand. Très bonnes connaissances en Word, Excel, Outlook. Disponible de suite. Tél. : 691 554 679
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud.</b> Jeune femme motivée, 31 ans, cherche emploi comme assistante dentaire débutante de préférence temps plein. Formation assistante dentaire initiativ Rëm Schaffen. Connaissances Gestomed. Langues parlées luxembourgeois, français, allemand, anglais, (japonais et espagnol de base). Disponible de suite. Tél. 621 614 403 E-mail : kitsunetanya@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Jeune femme 35 ans, très motivée, sérieuse et souriante, cherche emploi en tant qu'assistante dentaire. Formation assistante dentaire par Initiativ Rëm Schaffen. Langues : français, italien et notions d'anglais. Disponible de suite Tél. : 691 113 321 E-mail : debora.brugiotti@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Jeune femme de 28 ans, sérieuse, responsable, souriante et motivée, cherche en tant que secrétaire médicale temps plein. Formation agent d'accueil/agent administratif, diplômée en Administrative et Commerciale. Bonne maîtrise en Microsoft Office (Outlook, Excel, Word et Powerpoint). Langues parlées : luxembourgeois, français, allemand, anglais, portugais et espagnol. Disponible de suite. Tél. : 691 963 855 E-mail : pereira.cristina@hotmail.fr
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Femme de 38 ans, en pleine reconversion professionnelle par le biais de l'ADEM, je termine actuellement une formation d'assistante dentaire, comprenant le module de secrétariat médical, gestion des priorités, administration, Word. Je suis à la recherche active d'un emploi en tant que secrétaire médicale ou d'assistante dentaire polyvalent et je suis convaincue d'apporter à un cabinet mon bon sens du relationnel, mon dynamisme et ma motivation. Bilingue français anglais, une formation intensive est prévue en début d'année, afin de maîtriser le luxembourgeois. Mme Séverine Mailliet GSM +33 6 72 17 83 99 E-mail : nonosev@hotmail.fr



### ANNONCES

<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Diekirch, Ettelbruck, Mersch.</b> Jeune femme de 37 ans, d'un naturel dynamique et souriant. Cherche emploi, temps plein dans le secrétariat médical. J'ai acquis au cours de mon parcours, organisation, rigueur et discrétion. Je m'intègre aisément au sein d'une nouvelle équipe avec un bon sens des relations humaines. Inscrite à l'ADEM, je change d'orientation. Bonne maîtrise Word. Je parle français, de bonnes notions en luxembourgeois et anglais. Contactez-moi : Thiebaut Emeline. Tél. + 33 771 895 273. E-mail : emeline.thiebaut@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Femme souriante, motivée et professionnelle (36 ans), cherche emploi en tant que secrétaire/réceptionniste médicale de préférence en temps partiel. Diplômée en relation publique et traductin, langues parlées : français, anglais arabe et luxembourgeois en cours d'acquisition (niveau A2.2). Bonne connaissance informatique et bureautique. Autonome et organisée. Inscrite à l'ADEM. Tél. 671 512 374 E-mail tania.perdassin@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud ou Luxembourg-ville.</b> Jeune femme, motivée, souriante et engagée, cherche emploi en tant que secrétaire médicale ou assistante dentaire débutante. Diplômée en Tourisme avec une bonne expérience dans l'accueil et service client. Langues parlées : portugais, français, anglais et bonnes notions en espagnol. Bonnes connaissances Word, Powerpoint, Excel. Inscrite à l'ADEM, disponible pour un contrat d'initiation emploi (CIE). Sofia De Moura GSM 661 141 098 E-mail : sofia.gomes711@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud, Luxembourg-ville.</b> Jeune femme organisée, sérieuse, souriante et très motivée cherche emploi comme assistante dentaire à temps plein de préférence en CDI. Formation assistante dentaire par Initiativ Rem Schaffen en collaboration avec l'ADEM. Langue maternelle français, bonnes connaissances en anglais et notions en portugais. Disponible de suite, inscrite à l'ADEM. Tél. 691 835 011 E-mail : julie57m@aol.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud ou Ouest.</b> Femme de 45 ans, sérieuse, souriante et motivée cherche emploi en tant que secrétaire médicale à temps partiel. Formation bureautique et expérience en tant qu'employée de bureau. Bonne maîtrise Word. Langues parlées : Luxembourgeois, français, allemand, anglais et persan. Disponible de suite. Tél. 621 481 830 E-mail : Bahai_Mahsa@hotmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région entre Diekirch et Luxembourg-ville.</b> femme motivée et dynamique cherche emploi en tant que secrétaire médicale à temps partiel ou complet. Langues luxembourgeois, français, allemand et portugais. Bonnes connaissances Word, Excel et Outlook. Téléphone : 661 23 63 49
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région : Bertrange, Strassen, Luxembourg-ville.</b> Assistante dentaire qualifiée cherche un poste de préférence en CDI dans un cabinet dentaire à ambiance de travail agréable. Dynamique, rigoureuse, investie et excellent relationnel avec les patients. Langues; français, anglais, luxembourgeois débutant avancé, roumain. Disponible de suite, flexible. Tél. 32 498 686 325 E-mail : adriamar69yahoo.fr
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Jeune femme de 32 ans, souriante, dynamique et motivée, recherche un poste de secrétariat médicale. Expérience dans la vente et l'assistantat des personnes fragiles. J'apprends rapidement et je suis très organisée. Bonnes connaissances de WORD/EXCEL/OUTLOOK. Langues parlés : français/portugais. Niveau intermédiaire en anglais (B1) initiation en Luxembourgeois. Tél. : +33 664 390 242 E-mail : lopesanna54@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg-ville ou gare - Esch/Alzette.</b> Secrétaire médicale/paramédicale : diplômée en secrétariat avec une expérience de plus de 10 ans, cherche à compléter mi-temps (de 16 h à 24 h disponible). Je suis organisée, empathique, compréhensive, discrète, consciencieuse et dynamique...Possibilité d'effectuer uniquement de la frappe à domicile. Contactez-moi par mail : nadiye.henrion@pt.lu
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud.</b> Femme de 36 ans, sérieuse, souriante et motivée, cherche emploi d'assistante dentaire de préférence temps plein, formation assistante dentaire Initiativ Rëm Schaffen. Bonne maîtrise Word, langues parlées : français et portugais. Tél. : 691 727 428 E-mail : veronica5827@hotmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Esch-sur-Alzette, Luxembourg-ville et alentours.</b> Jeune femme très motivée et souriante cherche emploi comme secrétaire médicale ou assistante dentaire débutante, formation secrétaire médicale en France, connaissances de base en comptabilité, bon contact patients, sens de l'organisation et facilité d'adaptation, bonne maîtrise Pack Office, langues français, serbe, luxembourgeois en cours d'apprentissage, inscrite à l'ADEM, disponible de suite et mobile. Tél. : 691 171 172 rapcankaa@gmail.com



ANNONCES	
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Esch et Luxembourg-ville.</b> Femme française, très motivée, assidue, sérieuse, et souriante, 15 ans d'expériences en accueil, cherche emploi en tant que secrétaire-réceptionniste ou assistante dentaire, temps plein ou partiel. Langues parlées : arabe, français, anglais, allemand et luxembourgeois niveau A2. Disponible de suite. Tél. : +33 627 039 904 E-mail : malikaoudia@yahoo.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Femme de 42 ans, française, résidente au Luxembourg, excellentes références, ayant exercé durant 15 ans en tant qu'assistante médicale et administrative, recherche un poste à temps partiel ou temps plein. Dynamique, affable et avec une excellente présentation, je maîtrise Outlook et le pack office. Langues parlées : français et anglais. Contact : L.boucley@gmail.com ou Tél. 621 385 663
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Jeune femme de 32 ans, très motivée, organisée, souriante et discrète, cherche un emploi d'assistante dentaire, de préférence un temps plein. Langues parlées : français, arabe et luxembourgeois en cours. Me contacter au + 33 686 497 775 E-mail ho.mostefa@laposte.net
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Diplômée d'un bachelier d'Assistante de Direction et disposant d'une expérience de 6 ans dans des postes à dominante administrative, je suis à la recherche d'un emploi en tant que secrétaire médicale/assistante dentaire. De langue maternelle française, je parle couramment anglais, allemand et dispose notions d'espagnol. J'ai également débuté des cours de luxembourgeois. Je maîtrise des outils bureautiques tels que la suite Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, ...) et ai un intérêt pour le domaine médical. Ayant de très bonnes compétences relationnelles, je suis motivée, fiable, rigoureuse et suis prête à me former dans tous les domaines que vous jugerez utiles. Voici mes coordonnées : +32 479 72 04 63 ou marinepirotte@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg-ville, Esch/Alzette.</b> Nationalité : Luxembourgeoise, quadrilingue : luxembourgeois, allemand, français, anglais. Atouts : minutieuse et très organisée, bon contact social, polyvalente, dynamique, sérieuse, discrète, diplomate, empathique, souriante, responsable, capacité d'adaptation à de nouveaux défis. Informatique : MS-Word et Excel, Micromed. Poste : secrétaire/réceptionniste médicale à temps plein (40 h) en CDI, pour cause de cessation de cabinet. Disponibilité : 01/03/2021 solange.majerus@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Sud et Luxembourg ville.</b> Femme 33 ans, motivée, sérieuse, souriante cherche un emploi de secrétaire médicale ou assistante dentaire à temps plein 30-40h/semaine. Langues parlées : français, anglais, néerlandais. Disponible de suite E-mail : natyavisogqi@hotmail.com Tél. : 691 220 831
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Secrétaire médicale, débutante avec formation au groupe Médical Pasteur à Limpersberg, 44 ans, avec 20 ans d'expérience à l'Aéroport de Luxembourg. Organisée, motivée, souriante, excellente présentation, maîtrise Doctena et MEDICUS. Langues parlées : portugais, français, notions d'anglais et de luxembourgeois. Temps complet ou 30 heures, horaires flexibles du lundi au dimanche. Tél. : 661 927 415 anasantos198276@gmail.com
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg-ville et alentours.</b> Cherche poste de secrétaire médicale (pour cause cessation d'activité cabinet) avec 10 ans d'expérience, parle italien, luxembourgeois, français, allemand, et notions d'anglais. Connaissances informatiques : Word, Excel, Medicus et Orbis. Tél. : 621 732 993 ou par mail fiolipa@opt.lu
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Assistante dentaire avec plusieurs années d'expérience, cherche emploi à temps plein 40 h /semaine ou partiel 30h/semaine. Très motivée et organisée, précise dans l'exécution des tâches, ayant une facilité d'adaptation. Souriante et présentation soignée. Langues parlées : français, italien, notions anglais. Bonnes connaissances des outils informatiques. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre 113 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Femme de 33 ans, secrétaire médicale et assistante dentaire avec 8 ans d'expériences dans le domaine. Diplômée en comptabilité et en ressources humaines, maîtrise Gestomed et Médicus. Parle portugais, français et anglais. Organisée et dynamique. Disponible le 1er mars 2021. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre 114 E-mail secretariat@ammd.lu



### ANNONCES

<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Luxembourg Sud et alentours.</b> Infirmière âgée de 34 ans, disposant de l'autorisation d'exercer à Luxembourg, avec plusieurs années d'expérience, et ayant déjà travaillé au Pays, cherche poste à temps plein, au sein d'un cabinet médical ou dentaire afin d'assister les médecins dans les actes médicaux. (Prise de sang, analyses urinaires, paramètres vitaux, électrocardiogrammes, injections lm iv ss Cut, pansements, aérosols, poses de sonde urinaire etc...). Ouverte à toute formation médicale spécialisée. Motivée, rigoureuse et disponible de suite, parlant français, notion de Luxembourgeois, d'allemand et d'anglais. Vous pouvez me joindre par E-mail : claire_glad@hotmail.fr Tél. : 33 687 624 077
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Rodange, Pétange, Differdange, Esch/Alzette et alentours.</b> Secrétaire expérimentée, cherche heures en tant que secrétaire indépendante. Sérieuse, organisée, dynamique, rigoureuse, disponible, bon contact avec la clientèle. Vous avez besoin d'un remplacement de congés, de congés de maladie, d'une longue absence ou tout simplement une collaboration sur du long terme, je vous propose une collaboration à l'heure, sous convention. Il n'y a pas de contrat de travail, ni de charges pour vous. Je travaille sur place ou à distance (dictaphone, facturation des honoraires, rappels, frappe de rapports, courriers, etc...) Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre n°112 E-mail secretariat@ammd.lu
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Femme 37 ans, avec plusieurs années d'expérience, cherche poste à mi-temps comme assistante dentaire (25 à 30 heures). Motivée, sérieuse, rigoureuse, volonté d'apprendre et prête à faire des formations continues et à accepter des nouveaux défis. Tél. : 691 66 93 98 E-mail: almaibraj@hotmail.fr
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	<b>Région Junglinster, Mersch, Walferdange.</b> Jeune femme de 38 ans, sérieuse, souriante, organisée et motivée, cherche emploi en tant que secrétaire-réceptionniste médicale à temps partiel (de préférence 32h/semaine). Diplôme de Technicien, section administrative et commerciale (13e). Bonne maîtrise en MS Office. Langues: luxembourgeois, allemand, français, anglais. Disponible à partir du 01/04/21. Tél.: 691 642 563 E-mail: catia_bintner@yahoo.fr
<b>RECHERCHE D'EMPLOI</b>	Assistante dentaire depuis plus de 8 ans d'expérience cherche emploi à temps plein ou partiel. Je suis très motivée et organisée, précise dans l'exécution des tâches, ayant une facilité d'adaptation. langues parlées : français, anglais, roumain, portugais et débutante en luxembourgeois. Vous pouvez me contacter sur E-mail : denisaalbulescu@yahoo.com



## POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale  
Inspection générale de la Sécurité sociale

## Tableau de bord EMPLOI.\*

### Situation de l'emploi au dernier jour ouvrable du mois

Nombre de personnes présentes sur le marché de l'emploi au 31 janvier 2020 \*

		Hommes	Femmes	Total	dont Frontaliers
1	Salariés (SU) <sup>a</sup>	248.329	167.863	416.192	199.971
1.1	dont Intérim	6.613	1.407	8.020	5.873
1.2	dont Agents locaux	193	351	544	177
2	Fonctionnaires	18.654	14.080	32.734	1.688
3	Non salariés	16.999	10.637	27.636	5.159
<b>4 (1+2+3)</b>	<b>EMPLOI TOTAL</b>	<b>283.982</b>	<b>192.580</b>	<b>476.562</b>	<b>206.818</b>
4.1	dont Détachements	12.352	1.134	13.486	7.438
5	Emploi total du mois précédent	278.622	191.687	470.309	203.025
	variation mensuelle (4)/(5)	1,9%	0,5%	1,3%	1,9%
6	Emploi total du mois correspondant de l'année précédente	275.097	185.463	460.560	198.546
	variation annuelle (4)/(6)	3,2%	3,8%	3,5%	4,2%

a. Salariés sous le régime du statut unique.

### Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
jan-18	4,0%	19,9%	2,0%	2,3%	4,0%
févr-18	4,1%	-1,6%	2,0%	2,5%	3,7%
mars-18	3,9%	-0,4%	2,1%	2,4%	3,6%
avr-18	4,0%	8,6%	2,0%	2,5%	3,8%
mai-18	3,9%	7,4%	1,9%	2,5%	3,8%
juin-18	4,0%	7,3%	2,0%	2,5%	3,9%
juil-18	3,9%	14,1%	2,0%	2,9%	3,9%
août-18	3,9%	2,0%	2,3%	2,8%	3,7%
sept-18	3,9%	1,5%	2,6%	2,8%	3,7%





## POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

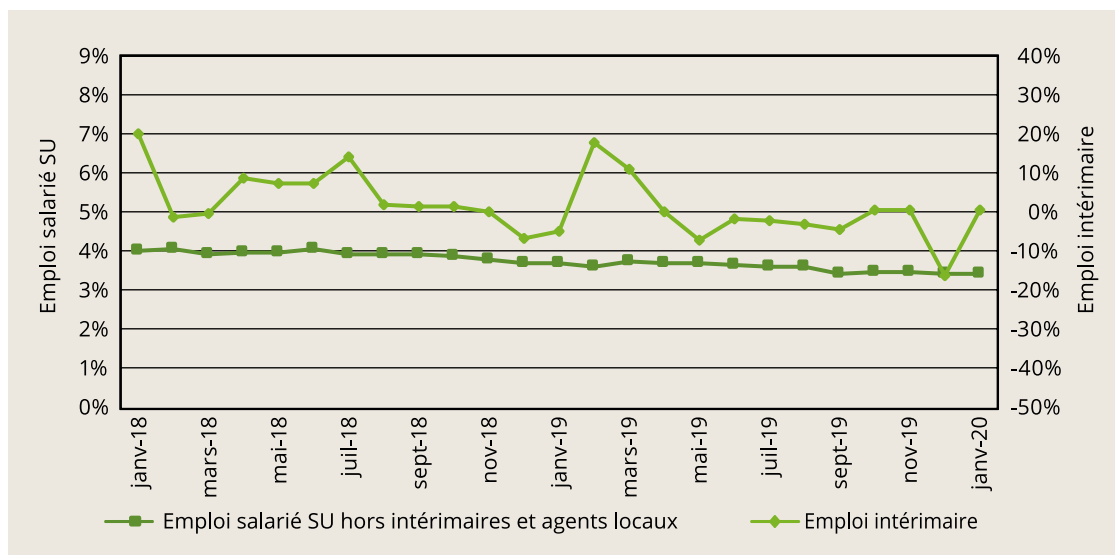
	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
oct-18	3,9%	1,5%	3,0%	2,9%	3,7%
nov-18	3,8%	0,1%	3,1%	2,9%	3,6%
déc-18	3,7%	-6,7%	3,0%	2,9%	3,5%
janv-19	3,7%	-5,0%	3,4%	3,0%	3,5%
févr-19	3,6%	17,8%	4,2%	2,9%	3,9%
mars-19	3,7%	10,7%	4,4%	2,6%	3,8%
avr-19	3,7%	0,1%	4,5%	3,2%	3,6%
mai-19	3,7%	-7,2%	4,6%	3,0%	3,5%
juin-19	3,6%	-2,0%	4,7%	2,8%	3,5%
juil-19	3,6%	-2,3%	4,7%	2,9%	3,5%
août-19	3,6%	-3,1%	4,7%	2,5%	3,5%
sept-19	3,4%	-4,5%	4,6%	2,6%	3,3%
oct-19	3,5%	0,3%	4,4%	2,5%	3,4%
nov-19	3,5%	0,3%	4,8%	2,4%	3,4%
déc-19	3,4%	-16,3%	4,7%	3,0%	3,3%
janv-20	<b>3,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,5%</b>

Source: CCSS

\* A partir du mois de janvier 2009, l'observation se fait sur le dernier jour ouvré du mois.

### Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

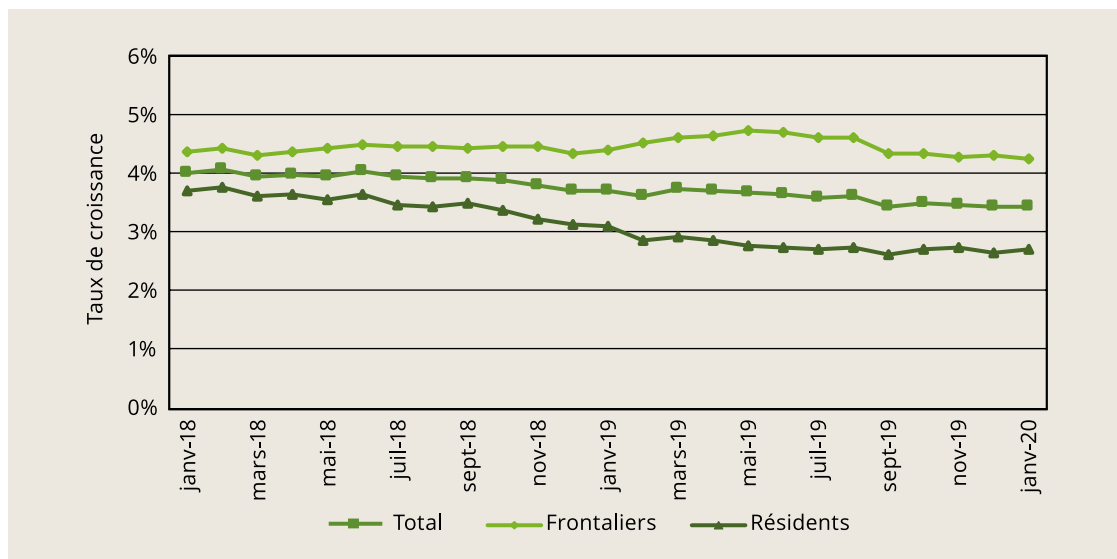
a - Emploi salarié intérimaire et non intérimaire





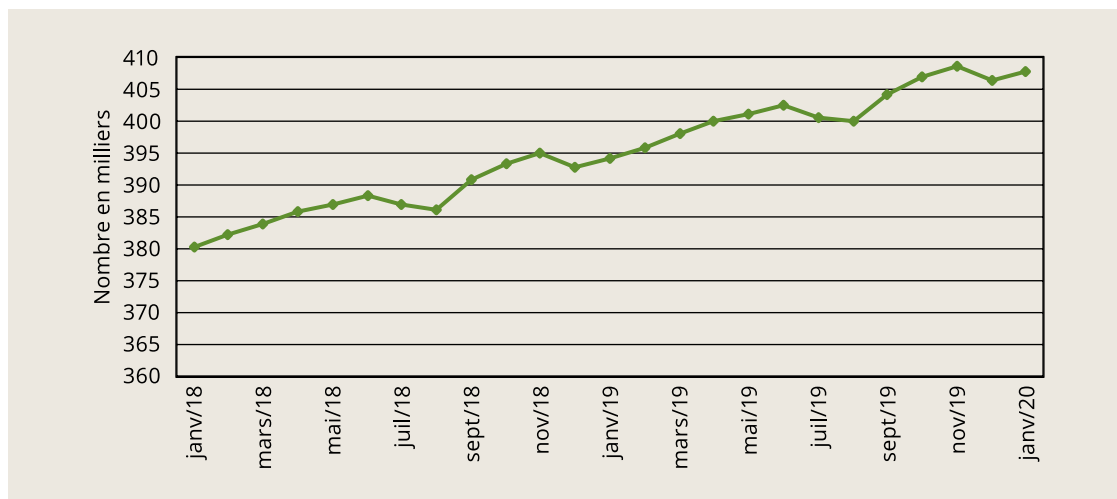
## POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

b - Emploi salarié résident et frontalier (SU hors intérimaires et agents locaux)



### Nombre de salariés présents au dernier jour ouvré du mois

(SU hors intérimaires et agents locaux)





**Restez informé.**

**PENSEZ À VOUS CONNECTER  
RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE**



**Dès votre adhésion à l'AMMD,  
Pensez à activer votre login et mot de passe  
dans les meilleurs délais afin d'être informé  
de toutes les actualités syndicales**





# DHN – une initiative de l'AMMD

DHN est l'aboutissement de l'initiative prise par l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD), ensemble avec la Caisse nationale de santé (CNS) et l'Agence eSanté.

Grâce à cet effort conjoint, nous avons mis en place les éléments nécessaires pour fédérer tous les acteurs et soutenir une digitalisation simple et efficace des processus médico-administratifs des soins de santé.

## Réduisez la quantité de temps que vous et vos équipes consacrez à l'administratif



L'e-admin connecteur DHN intégré à votre logiciel métier permettront de traiter toute votre documentation, les paiements, la transmission du dossier digital du patient, la gestion de votre calendrier.

Grâce à une collaboration étroite avec l'Agence eSanté, le connecteur respecte toutes les exigences de sécurité et d'interopérabilité indispensables pour donner à vos patients la possibilité de transférer par voie digitale les documents qui lui sont adressés.

Les applications DHN permettront ainsi à la fois aux médecins et aux patients, d'une manière entièrement digitale et sécurisée d'accéder et partager mémoires d'honoraires, certificats, ordonnances, devis, documents d'assurance, etc.



## Déploiement progressif des services DHN

**Nous commencerons par l'intégration de l'e-admin connecteur avec votre logiciel métier pour permettre de :**

- vous inscrire vous, vos assistants et patients ;
- signer électroniquement les documents à transférer ;
- transférer les documents au dossier digital du patient.

**Ceci vous permettra de vous familiariser avec le nouvel environnement. Ensuite, nous introduirons progressivement :**

- le module rdv intégré avec votre agenda ;
- le module de paiement pour vos patients ;
- les certificats d'incapacité de travail électroniques avec possibilité de transfert sécurisé vers l'employeur sur initiative de votre patient.

## Parlez de DHN avec votre éditeur de logiciel métier

Camphor, CBC Informatique, Gecamed, Maveja, Micromed et Sims travaillent activement à une intégration intelligente pour vous faciliter l'accès à la digitalisation. Ils resteront vos interlocuteurs principaux et s'occuperont du déploiement de l'e-admin connecteur sur vos postes de travail et vous assisteront ensemble avec DHN à la configuration de ce dernier.

Afin de permettre une mise en place sans encombre et une participation active à la digitalisation, **nous vous invitons à activer votre compte de professionnel de santé auprès de l'Agence eSanté à l'aide d'une Smartcard ou un Signingstick Luxtrust.**

Vous pouvez contacter dès maintenant l'Agence eSanté ([www.esante.lu](http://www.esante.lu)) par email : [helpdesk@esante.lu](mailto:helpdesk@esante.lu) ou par téléphone : (+352) 27 12 50 18 33

